

Conférence 3

LA CHARTE DE VENISE

LUNDI 17 novembre • 18H •

Restaurer, reconstruire, quelles limites ?

Intervenants :

Mathieu Lours, responsable du champ histoire à l'Ecole de Chaillot.

Olivier Salmon, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

L'Historien :
S'appuyer sur le passé pour comprendre le présent

L'Architecte :
Se nourrir du passé pour proposer un futur

RECONSTRUIRE, RESTAURER

La problématique d'un **état disparu** qu'on propose de rétablir.

Rendre présent l'absent. C'est la définition de la Mémoire selon Paul Ricoeur. Mais de quel absent parle-on ?

- L'absent comme **auparavant** ?
- L'absent comme **irréel** ? (notion d'« état idéal »)

On s'en tiendra aujourd'hui à la première définition, la seconde méritant une conférence à part entière.

RECONSTRUIRE, RESTAURER

- . Qu'est-ce qui a généré cette absence ? (disparition totale ou partielle)
- Le temps, le vieillissement de l'ouvrage ?
- Un événement tragique ? Un fait remarquable ?
- Une dégradation volontaire ?
- L'évolution de l'ouvrage, sa modification avec le temps ? Son « altération » ?

Aedificare, restaurare. Imitatio ou Electio ?

Ravenne, basilique Saint-Vital, VI^e siècle, chœur.

Saint-Denis, basilique Saint-Denis, déambulatoire, achevé en 1144.





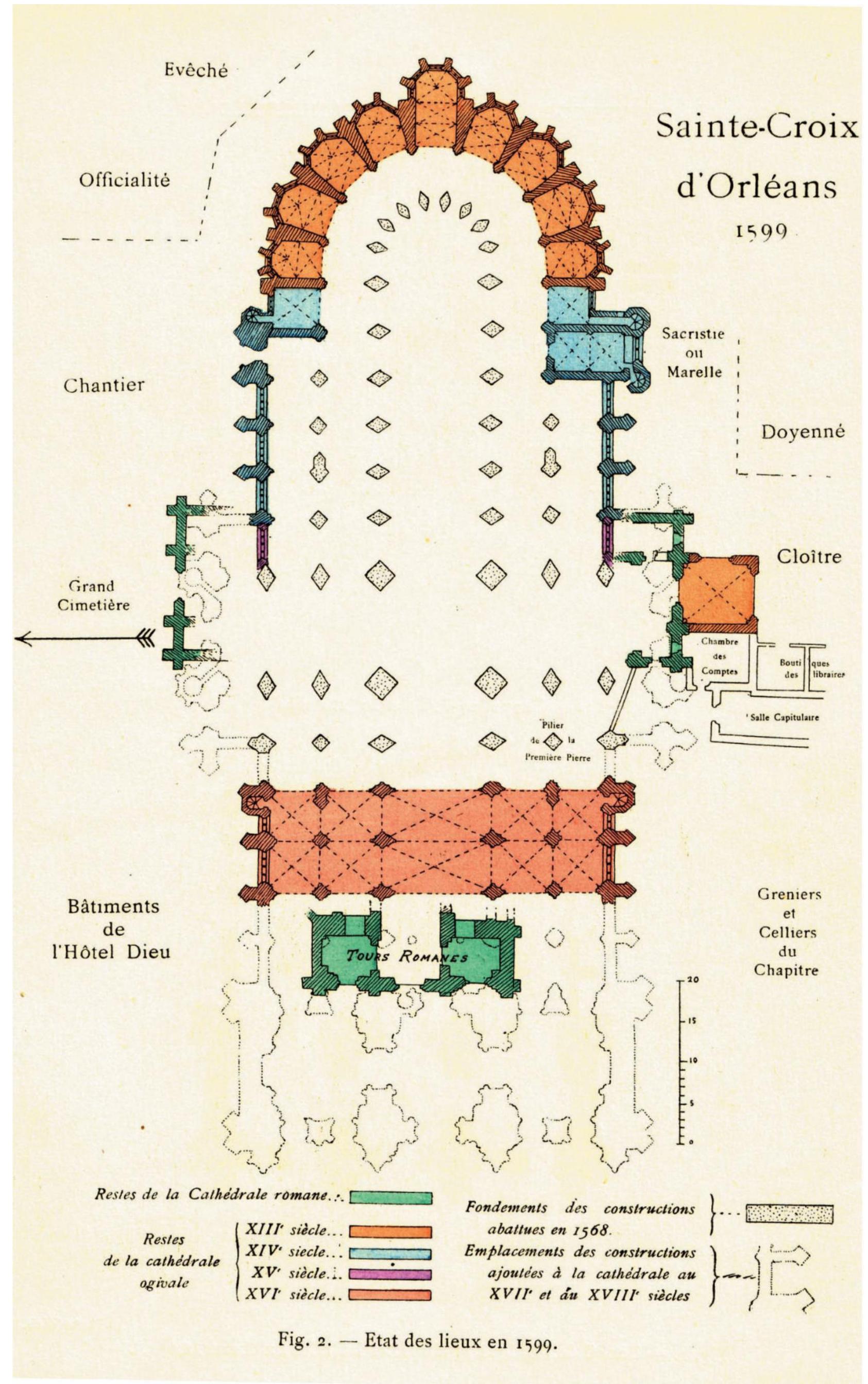
Reconstruire à l'identique : Valence, cathédrale Saint-Apollinaire, 1604-1629.





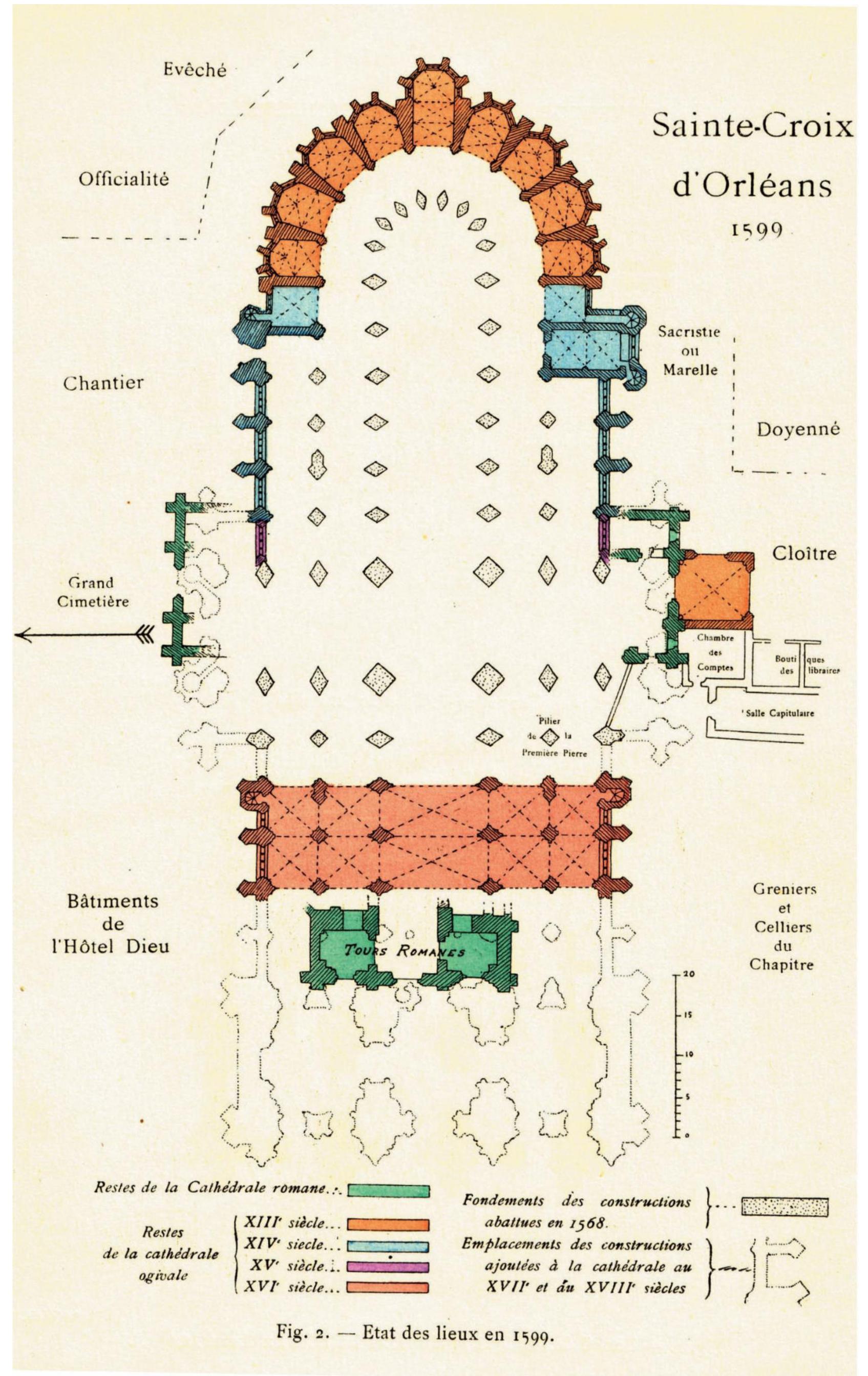
Nîmes, cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Castor, façade restaurée vers 1630.





Orléans, cathédrale Sainte-Croix, plan illustrant les dommages subis en 1568 et état actuel après la reconstruction menée de 1604 à 1829.

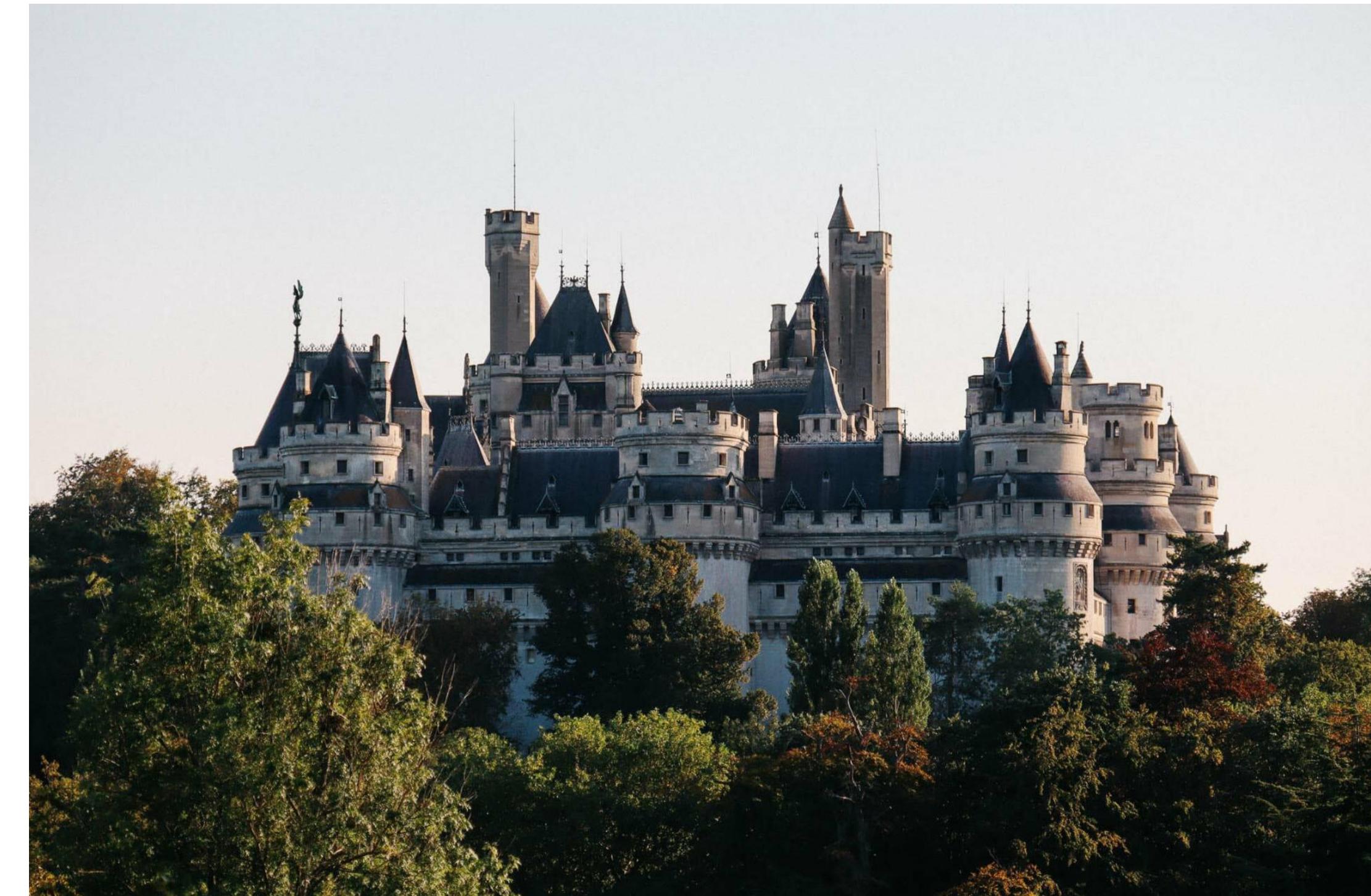
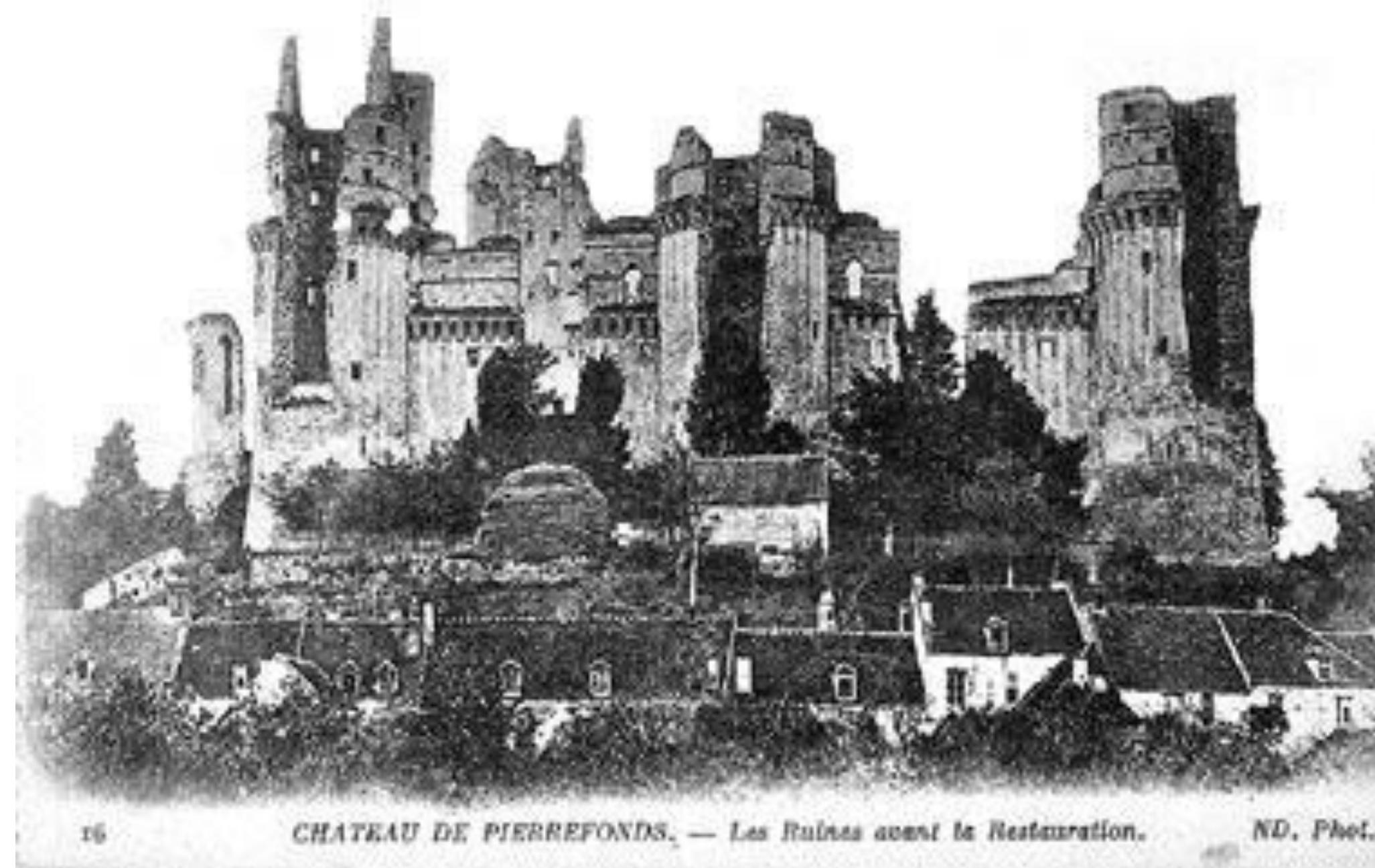




Orléans, cathédrale Sainte-Croix, plan illustrant les dommages subis en 1568 et état actuel après la reconstruction menée de 1604 à 1829.



Château de Pierrefonds, avant sa restauration par Viollet-le-Duc (1858-1885) et état actuel.



Cathédrale de Périgueux avant et après restauration par Paul Abadie (1854-1883)

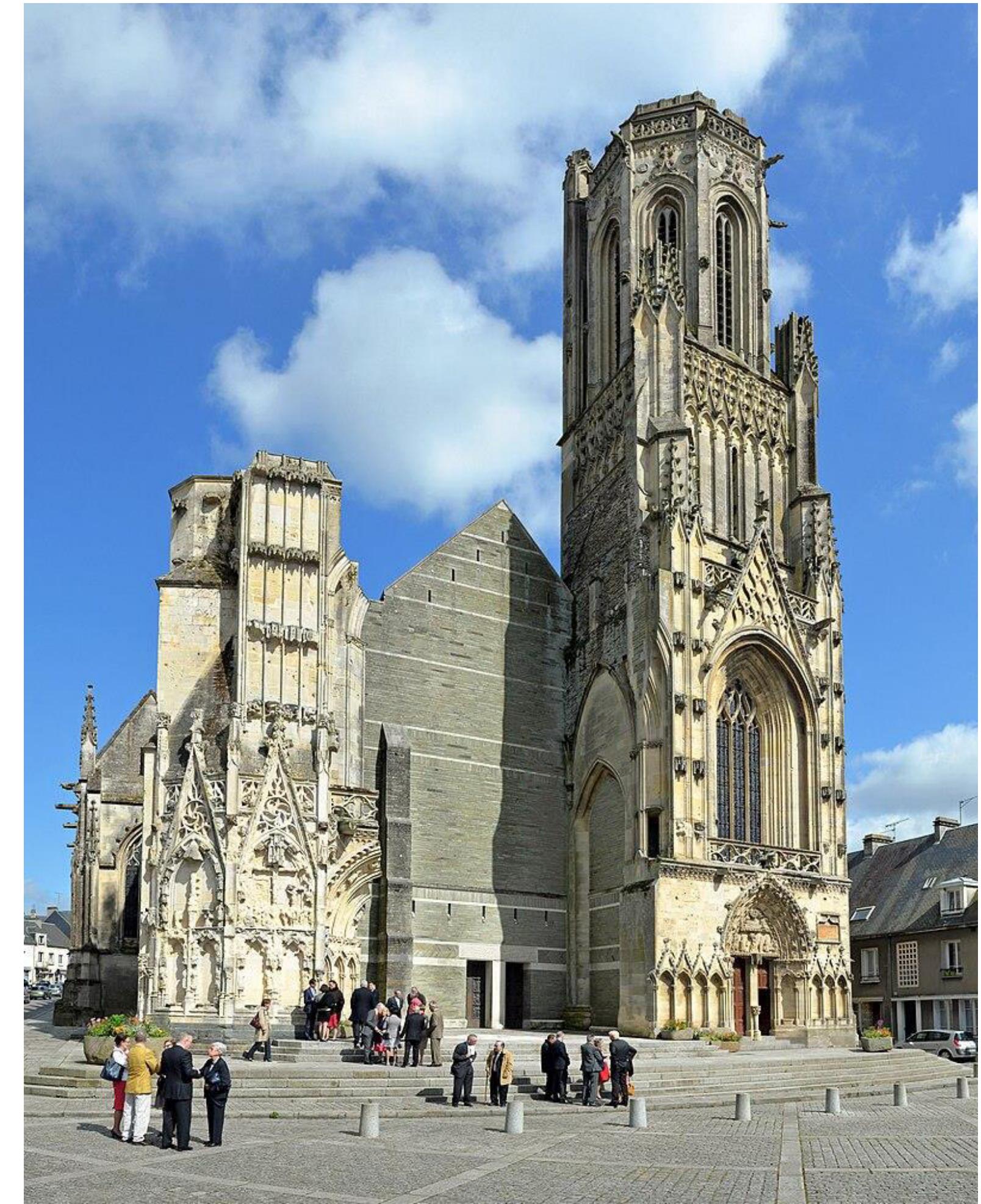
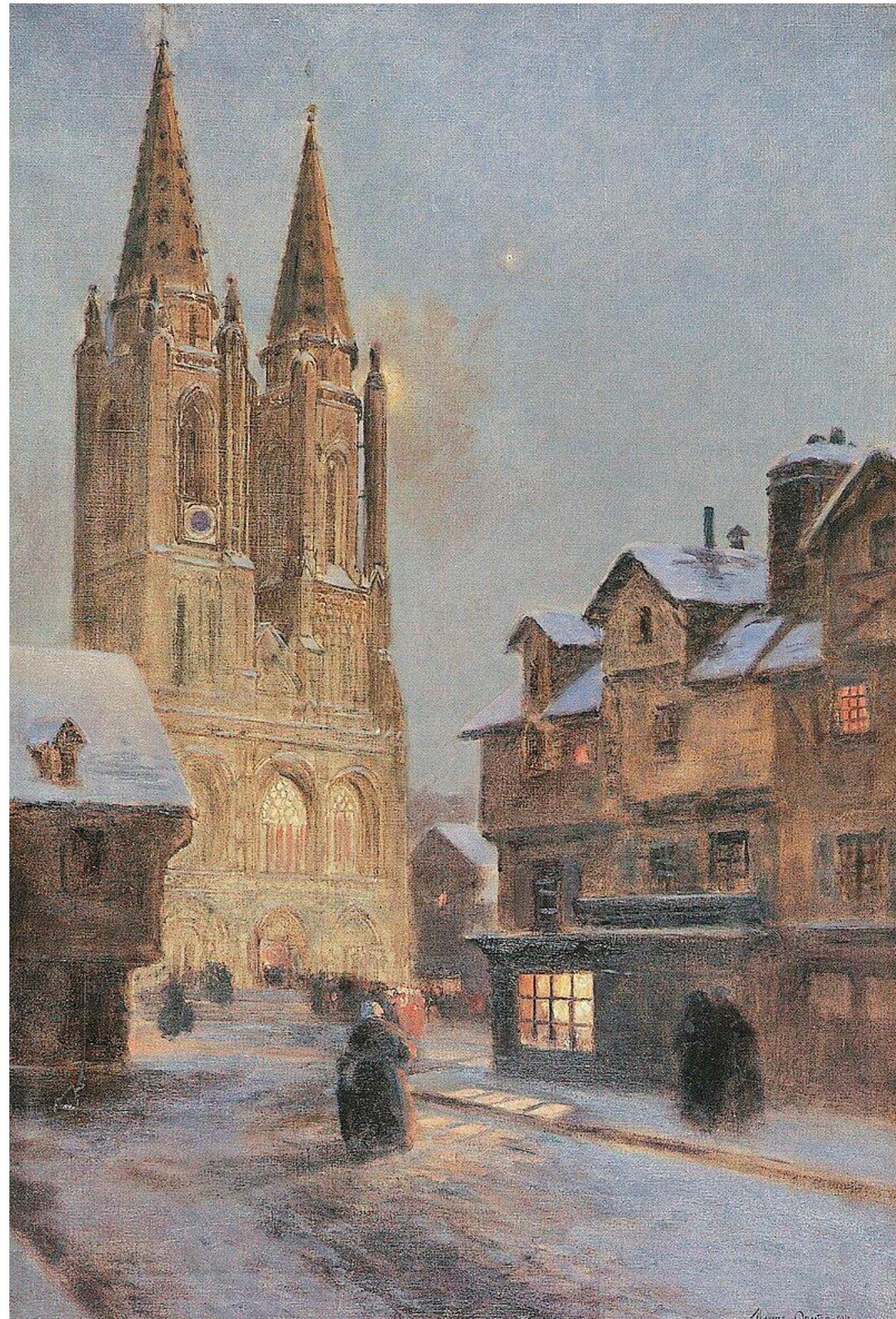




Château de Rivoli (Piémont), Vue au XVIII^e siècle et après sa restauration consécutive aux dommages de la Seconde guerre mondiale par Andrea Bruno.



Saint-Lo, église Notre-Dame, état antérieur en 1944, en 1944 et après sa restauration par Yves-Marie Froidevaux de 1953 à 1994 (Malgré la proposition de Louis Barbier, en 1945, de reconstruction à l'identique).



Falaise, château. Etat actuel après la reconstruction du châtelet d'entrée par Bruno Decaris en 1996.



Venise, effondrement du campanile de Saint-Marc, 1902

Pavie, effondrement de la Torre civica jouxtant la cathédrale, 1989



Venise, campanile de Saint-Marc
Cathédrale de Pavie avant et après 1989



RECONSTRUIRE, RESTAURER

La Charte de Venise : définit les limites de la restauration

- *La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel*
- *Elle s'arrête là où commence l'hypothèse*
- *Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire*
- *Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés,*
- *Tout travail de complément (...) relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps*
- *Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.*

ROQUETAILLADE : VALEUR D'UNITÉ

- Château de Roquetaillade, restauré et transformé par E. VIOLET-LE-DUC de 1864 à 1878, puis par son élève Édmond DUTHOIT jusqu'en 1879.
- Œuvre complète : architecture, décors, mobilier



ROQUETAILLADE : VALEUR D'UNITÉ

- Chapelle funéraire des commanditaires, sous le vocable de *St Louis* et de *Sainte Geneviève*, des prénoms des commanditaires.
(*Louis de Mauvezin et Geneviève de Galard*)



ROQUETAILLADE : VALEUR D'UNITÉ

- Œuvre totale
- Décors, plafond, mobilier, objets

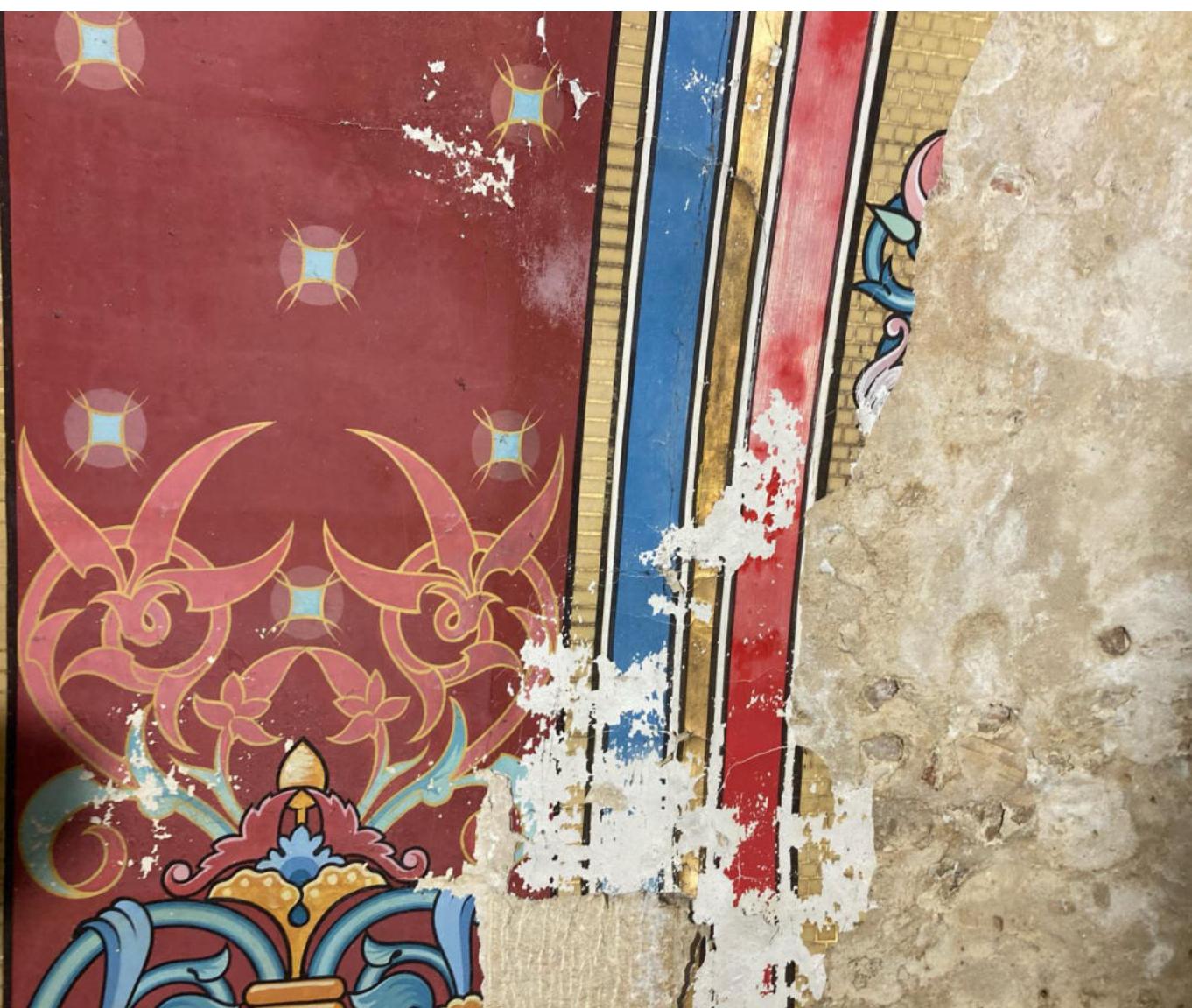


ROQUETAILLADE : VALEUR D'UNITÉ

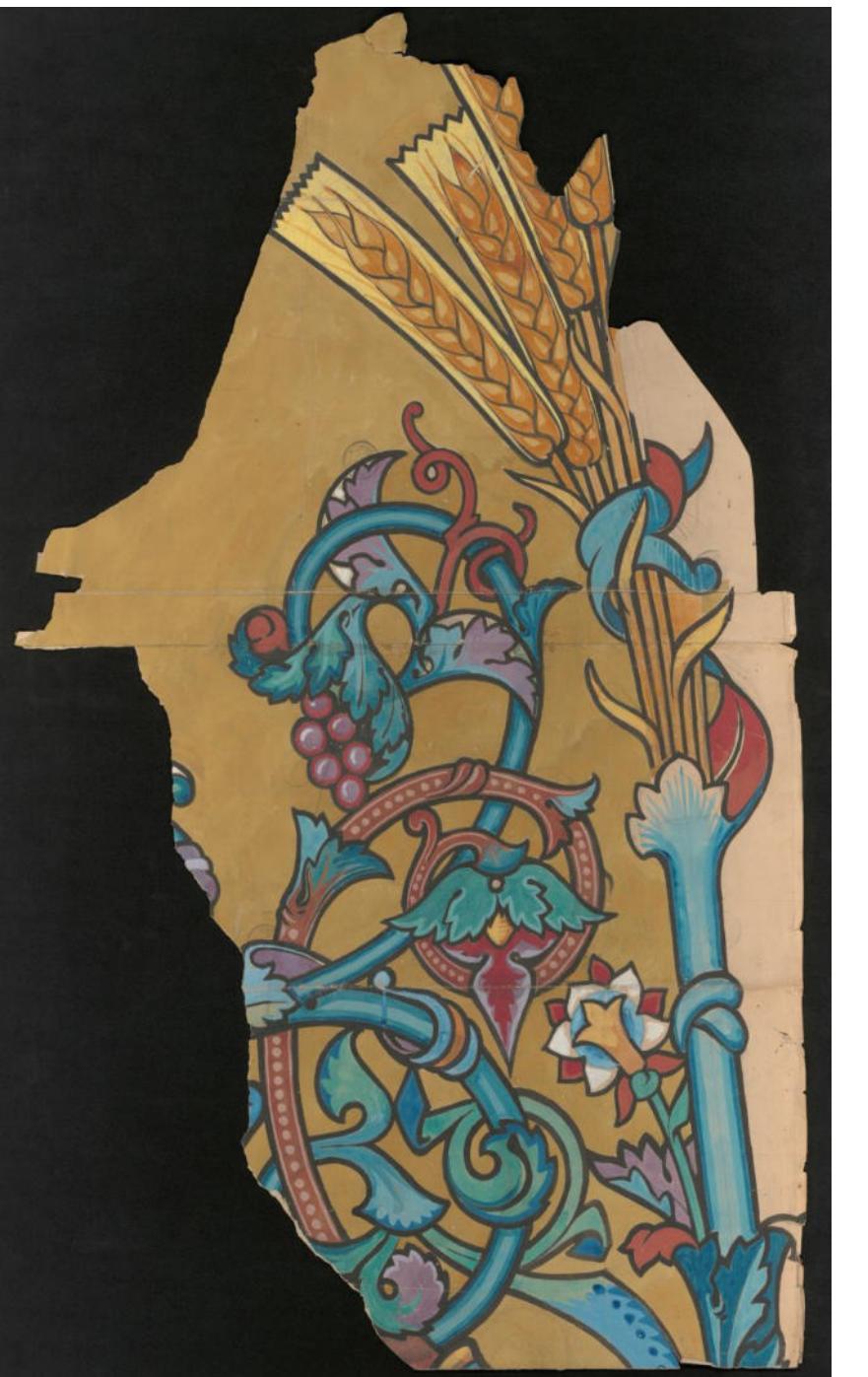
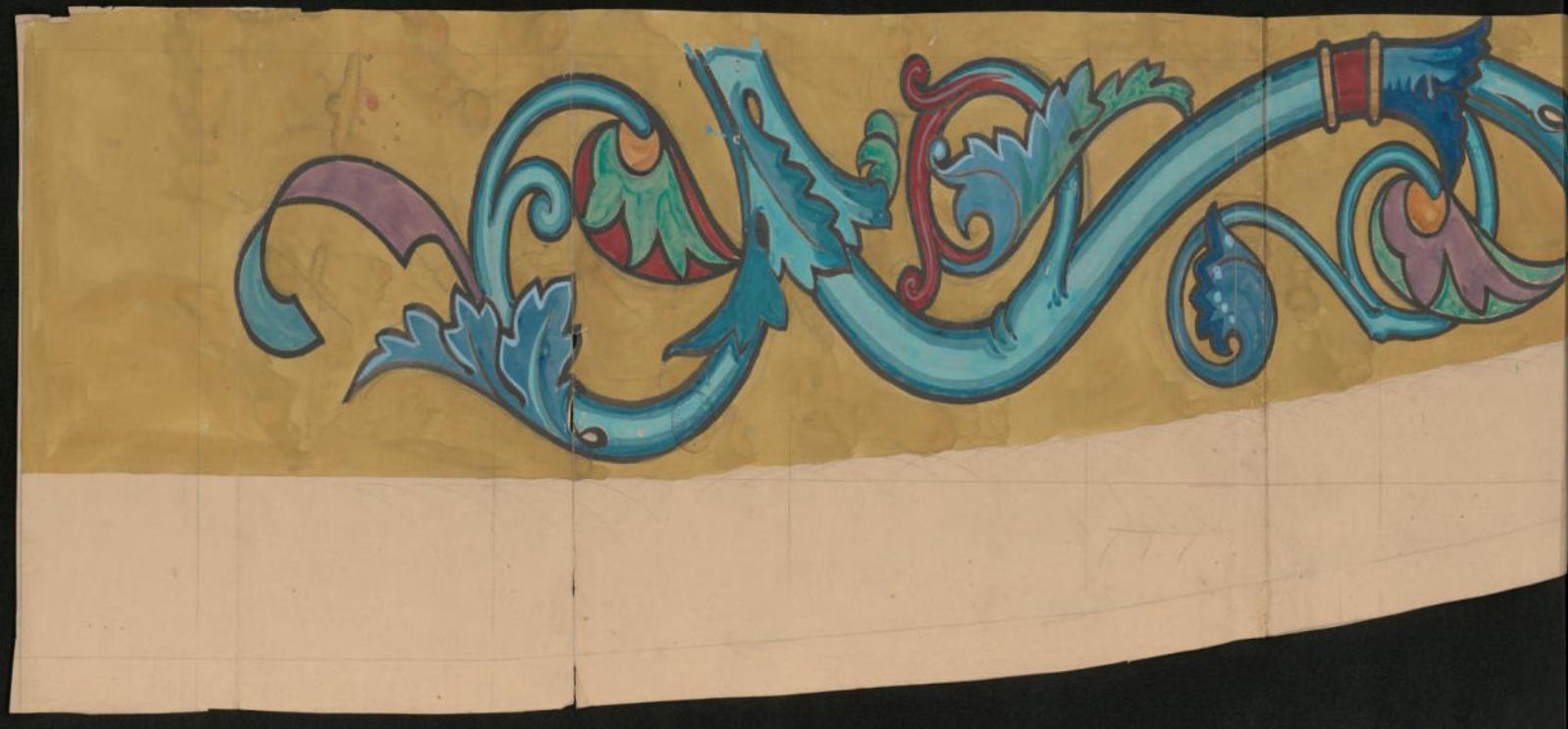
- Œuvre totale
- Décors, plafond, mobilier, objets
- Disparition du décor de l'abside



- Les vestiges pour guider la reconstitution

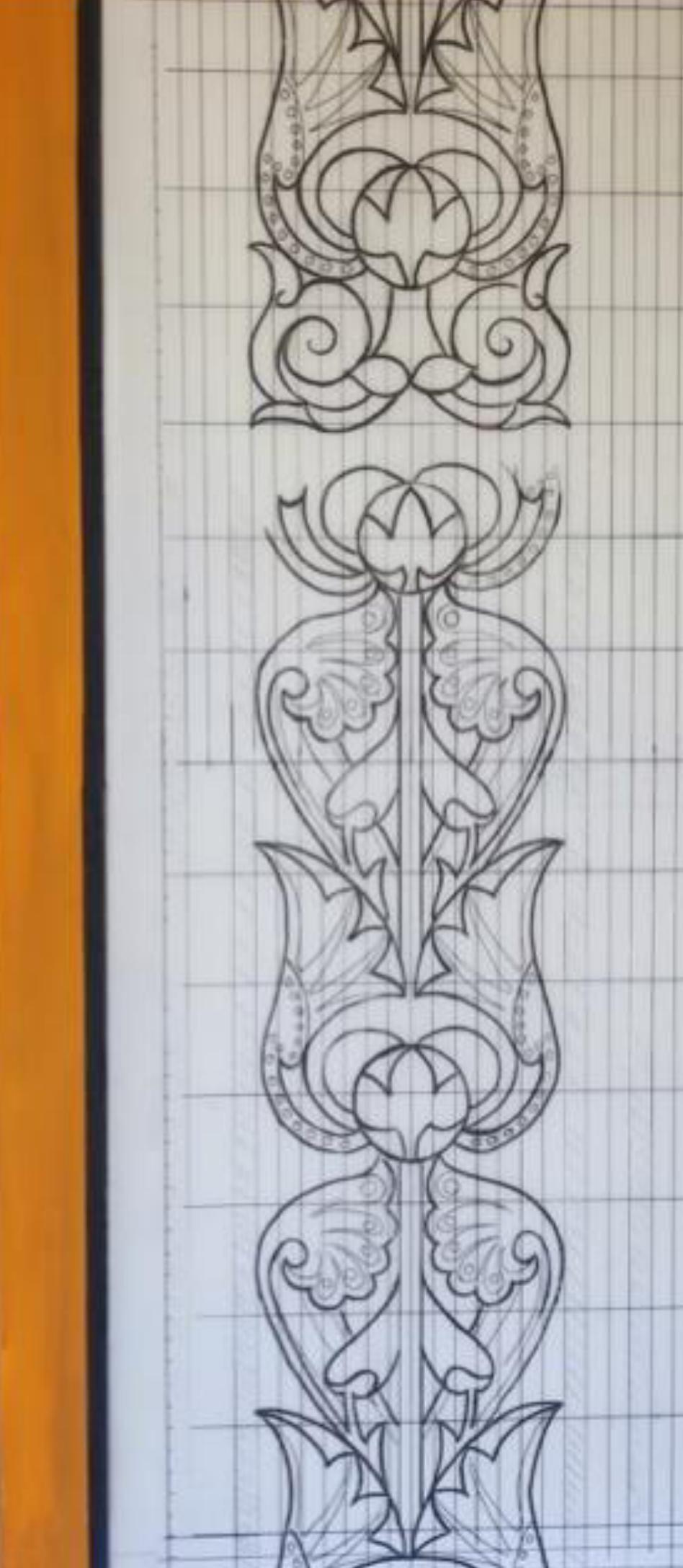
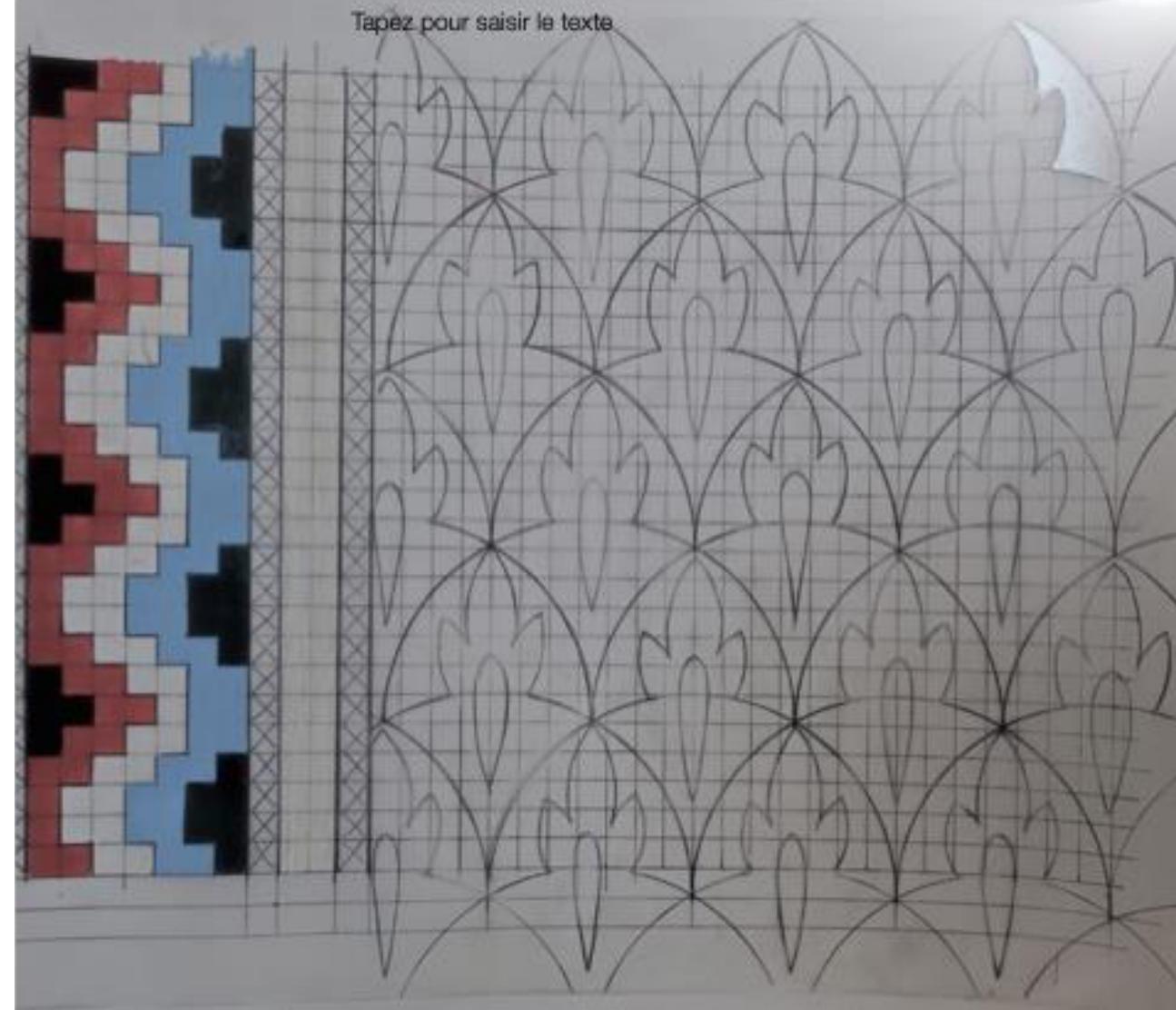
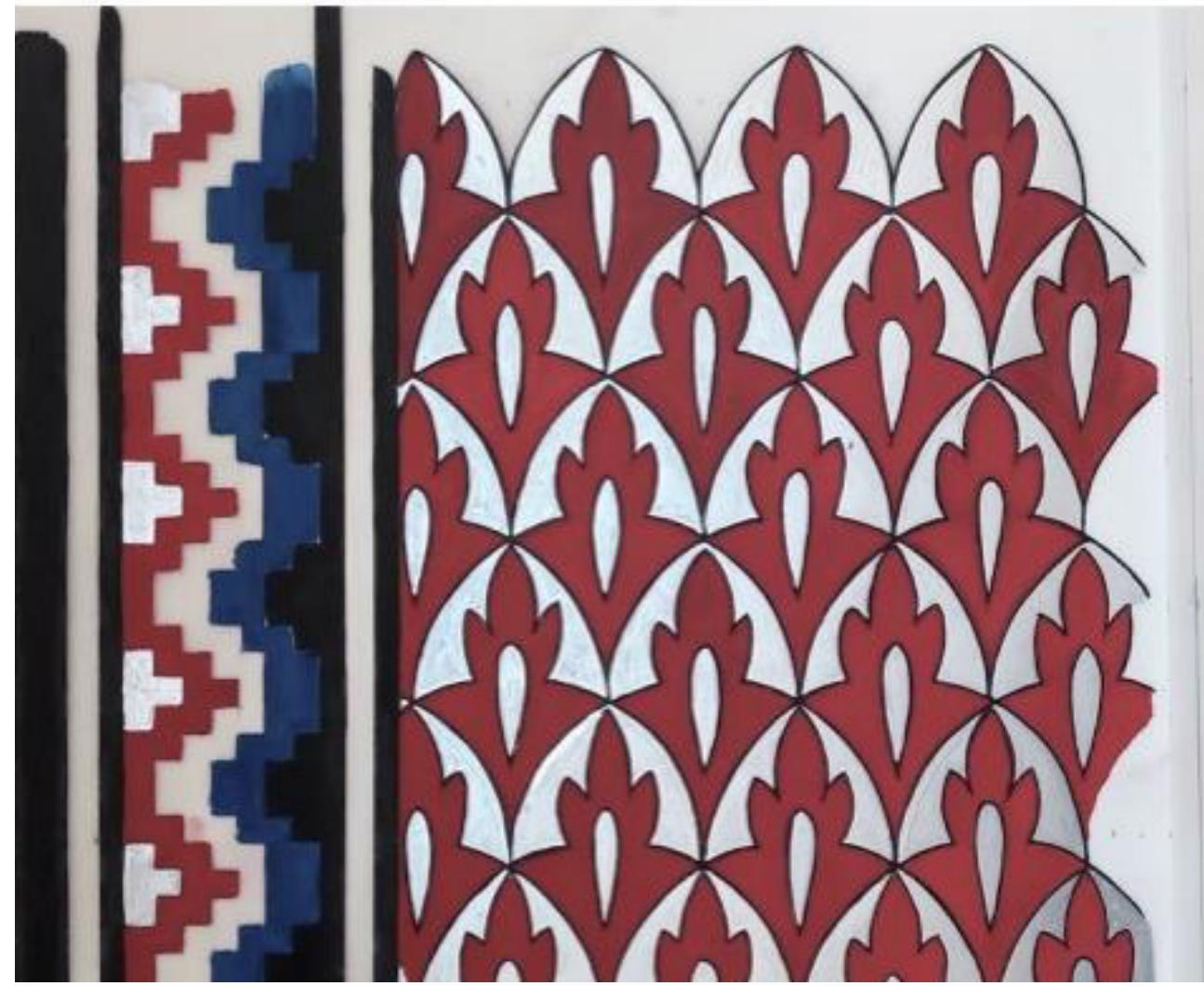


● Les archives - lacunaires

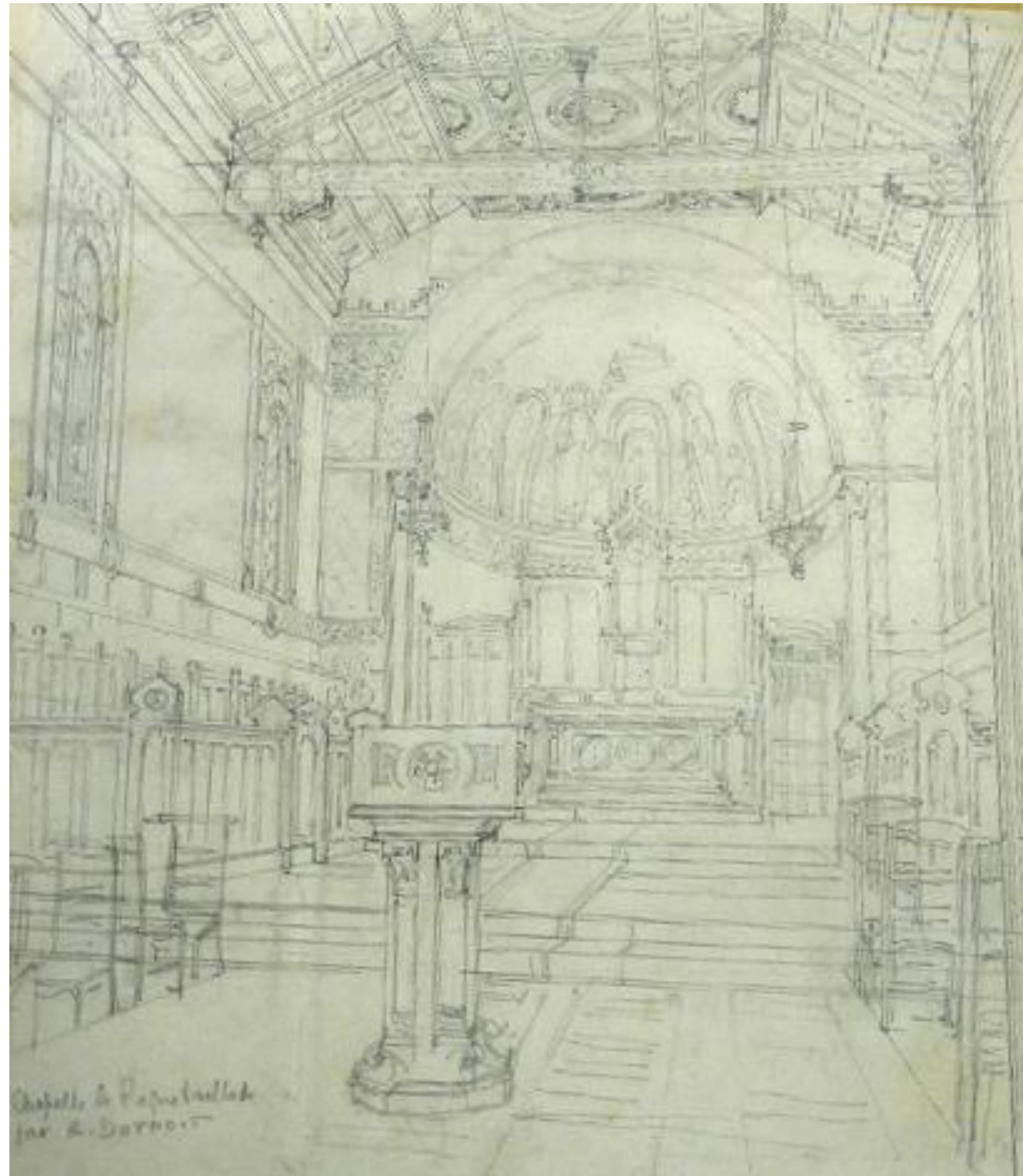


● Les relevés de l'existant, l'étude de la géométrie

RINCEAU LATÉRAL : ESSAI AVEC L'ORIGINAL



● Les figures du chœur : Saint Louis et Sainte Geneviève



Pas de détail connu. Pas d'archive.

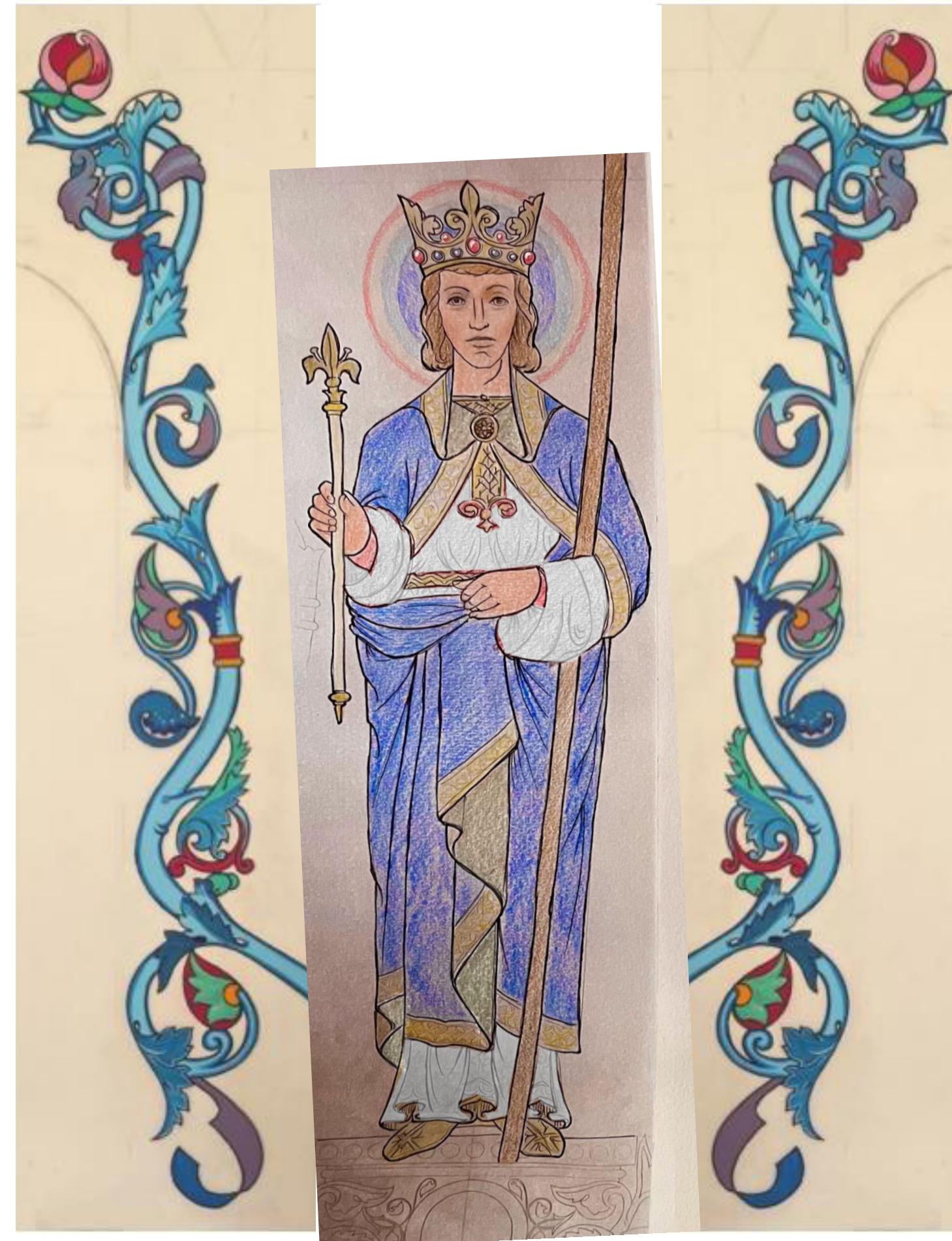
- Ne pas représenter les figures, faute de preuves irréfutables ?
- Quid de la valeur de composition du projet initial ?

- Créer en s'inspirant de l'existant



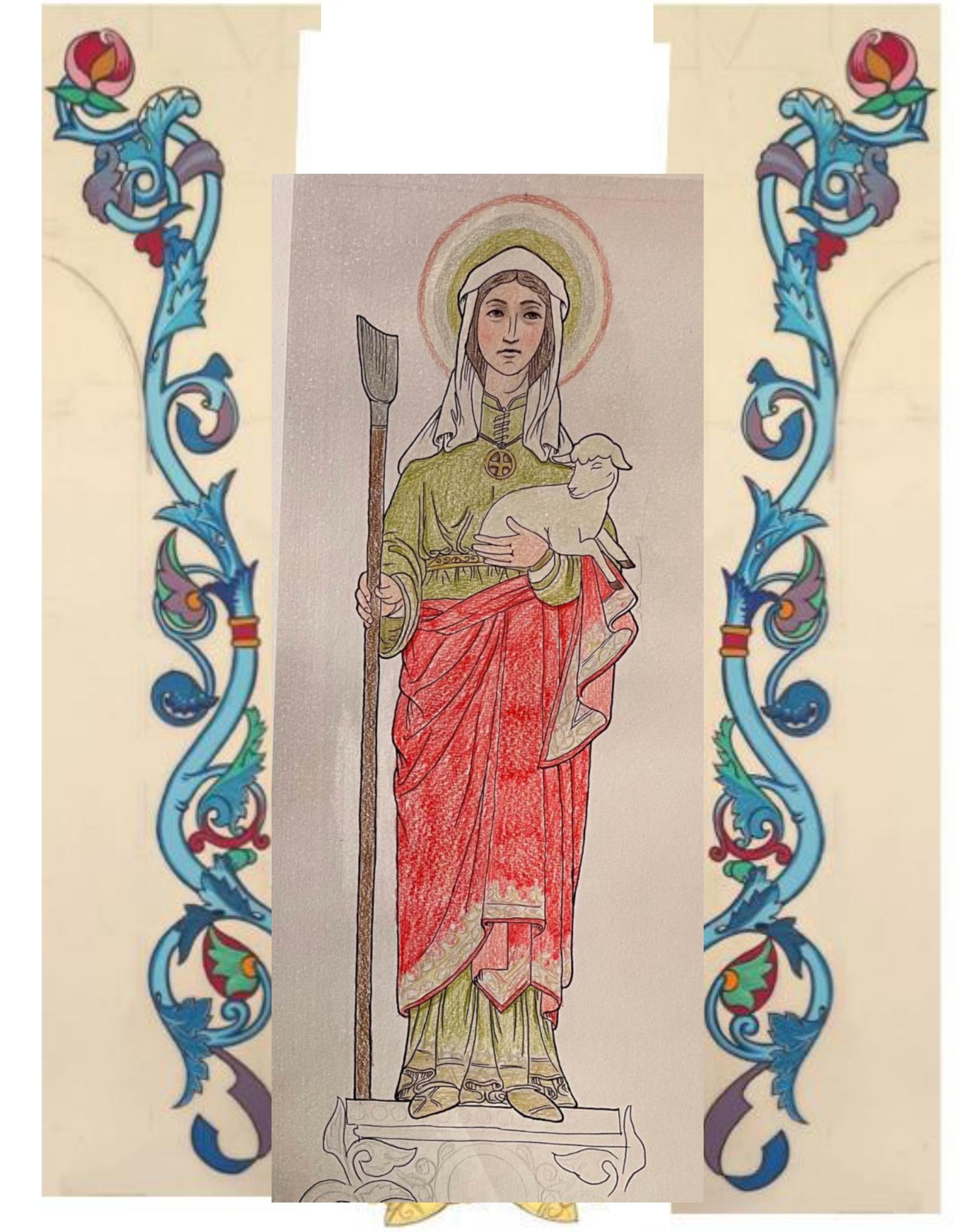
AUDE BERTRAND

SIRET : 418 840 732 00030



DE BERTRAND

SIRET : 418 840 732 00030



- Les figures du chœur : Saint Louis et Sainte Geneviève



- Les figures du chœur : Saint Louis et Sainte Geneviève

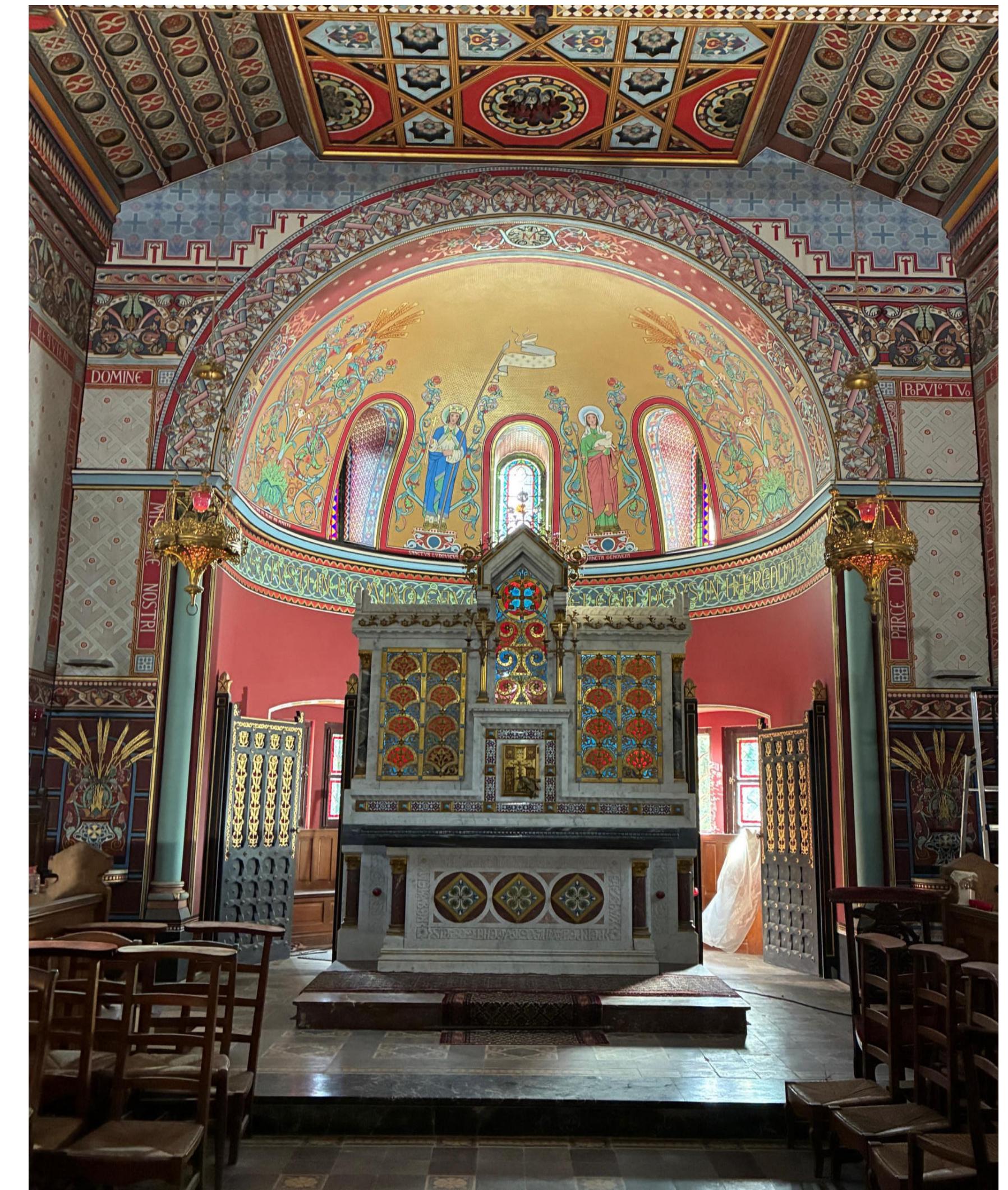


- Combler un manque béant dans une œuvre globale



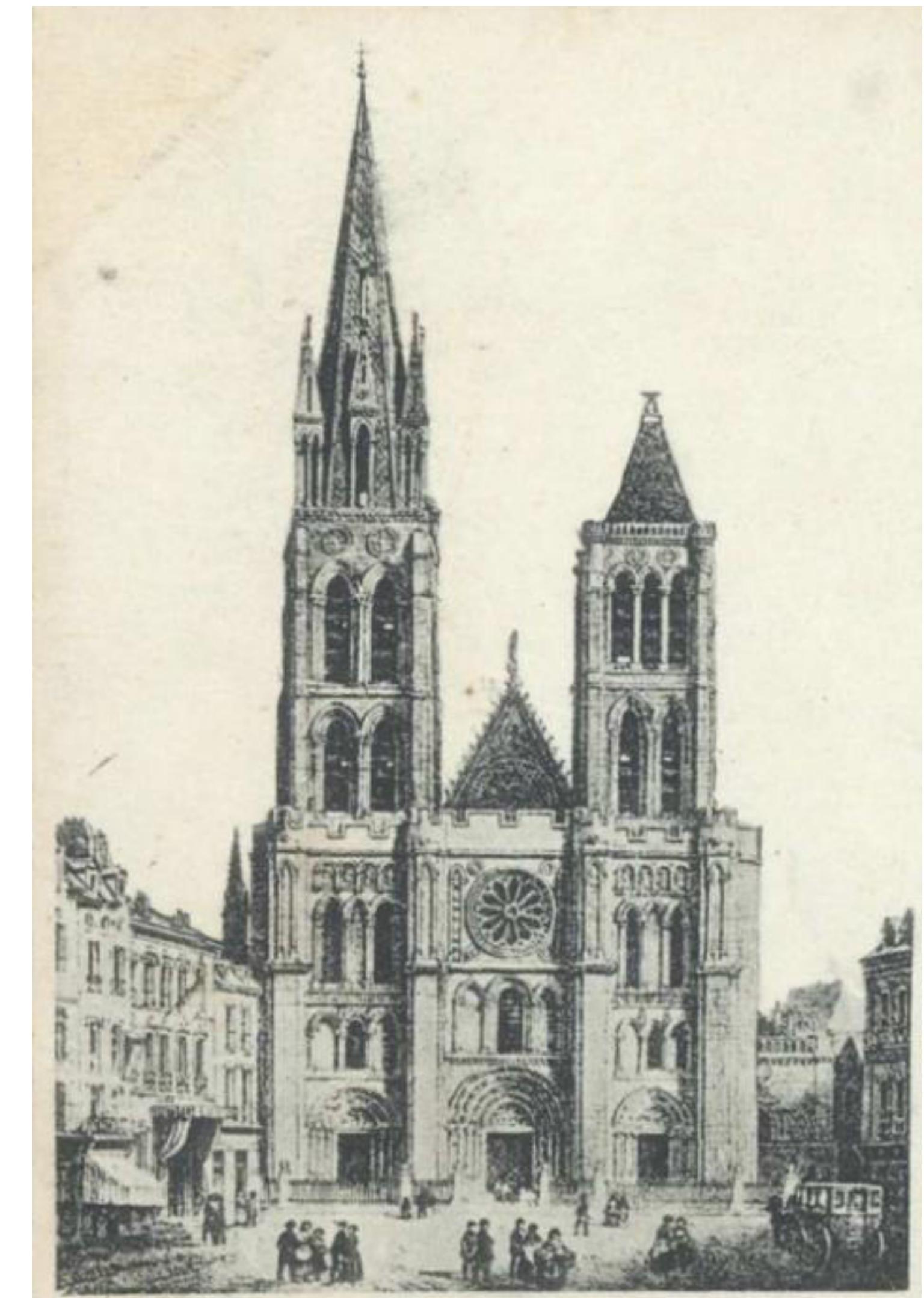
- . Combler un manque b茅ant dans une œuvre globale
- . Mettre 脿 profit la connaissance du d茅cor et les vestiges fragmentaires
- . Compl茅ter avec une reconstitution : cr茅ation cr茅dible, qui ne se pr茅tend pas certaine.

- Combler un manque béant dans une œuvre globale



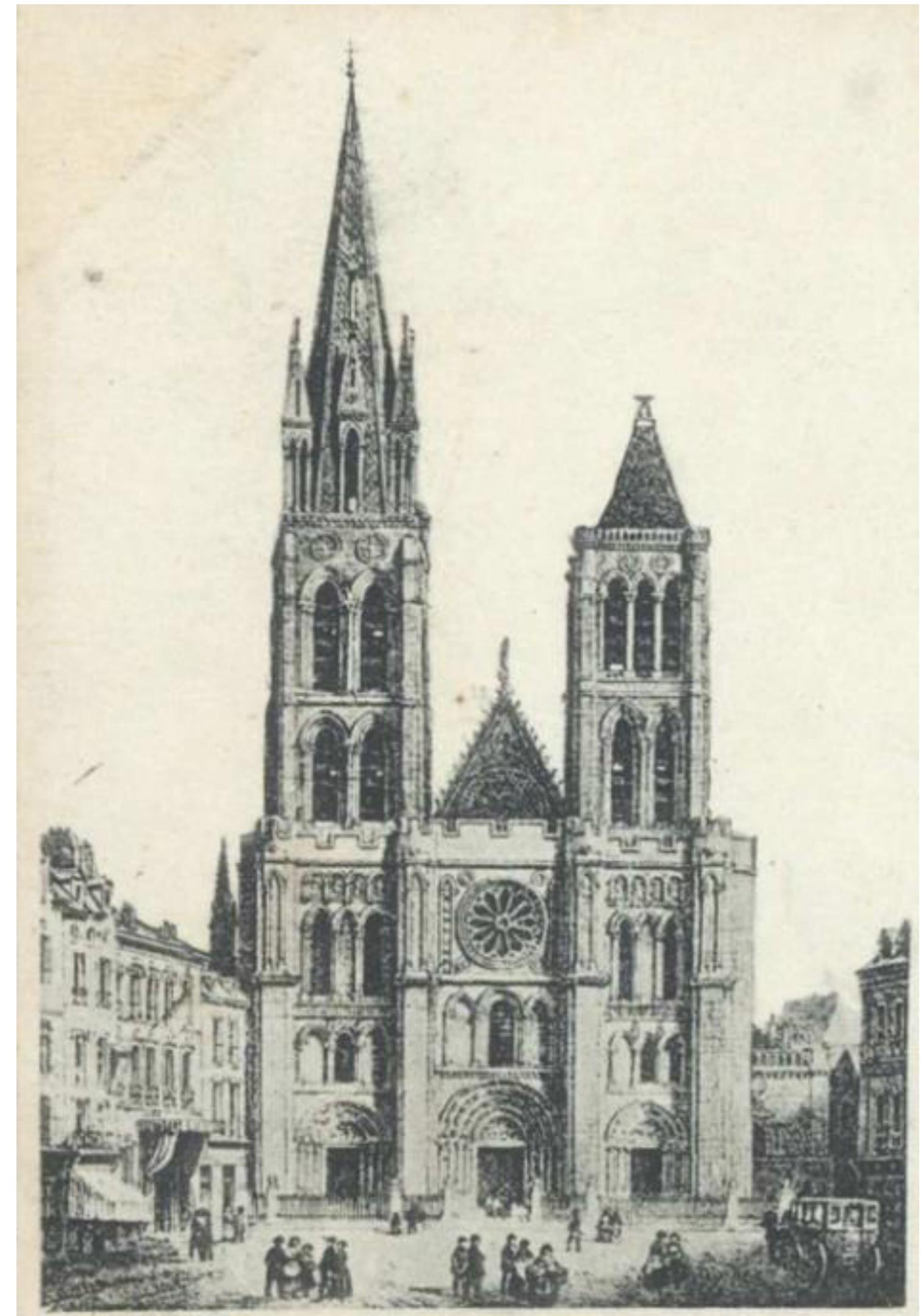
SAINT-DENIS : NOTION DE RÉPARATION

- . Chef d'œuvre de l'histoire de l'architecture gothique francilienne
- . Flèche restaurée après 1847 par l'architecte Debret
- . Les tempêtes successives fragilisent la flèche, qu'il faut la démonter en 1847.



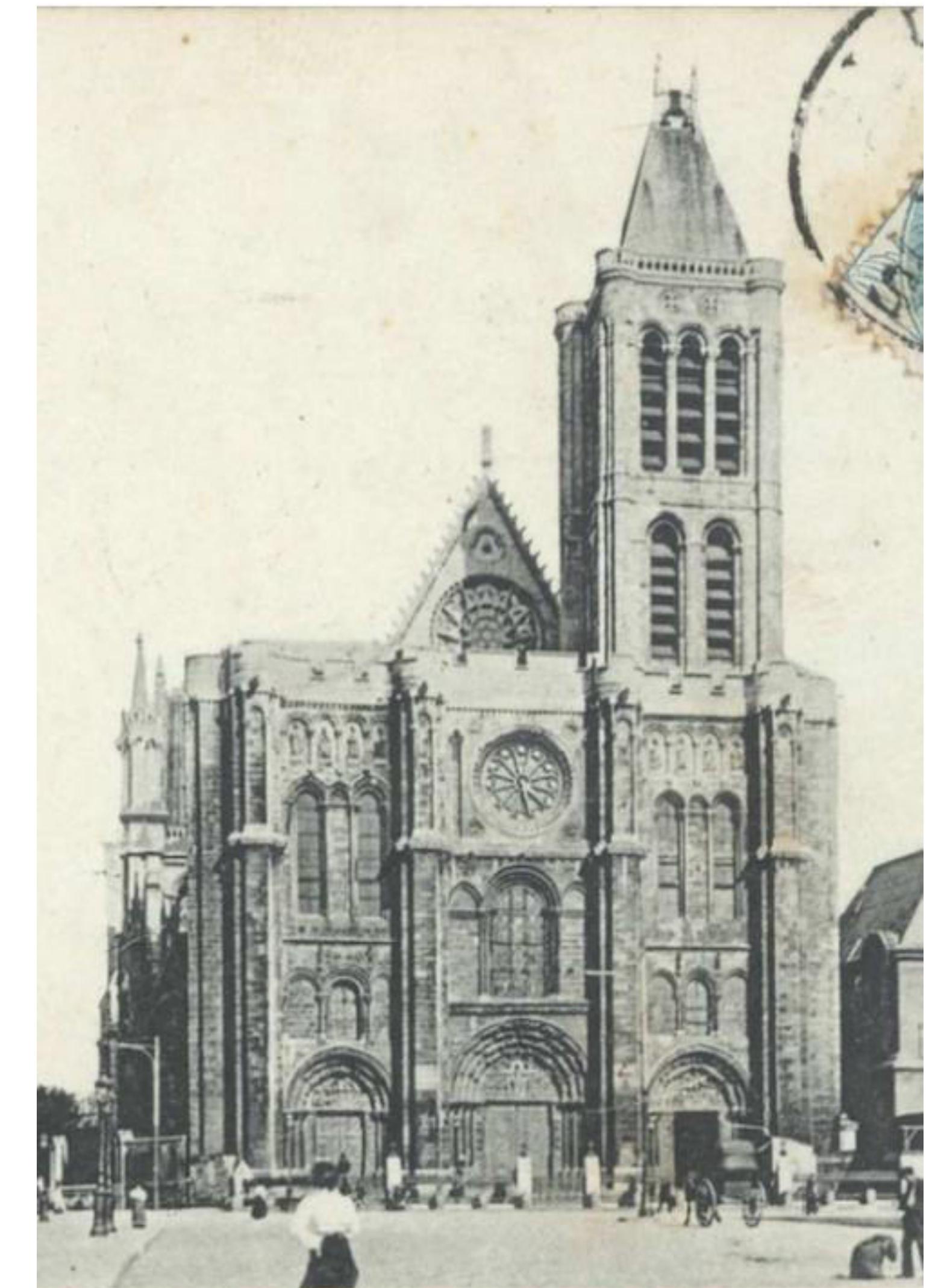
SAINT-DENIS : NOTION DE RÉPARATION

- . Chef d'œuvre de l'histoire de l'architecture gothique francilienne
- . Flèche restaurée après 1847 par l'architecte Debret
- . Les tempêtes successives fragilisent la flèche, qu'il faut la démonter en 1847.
- . Triste démonstration des limites de l'enseignement « Beaux-Arts » appliquée à la restauration des monuments, ouvrages autant artistiques que techniques

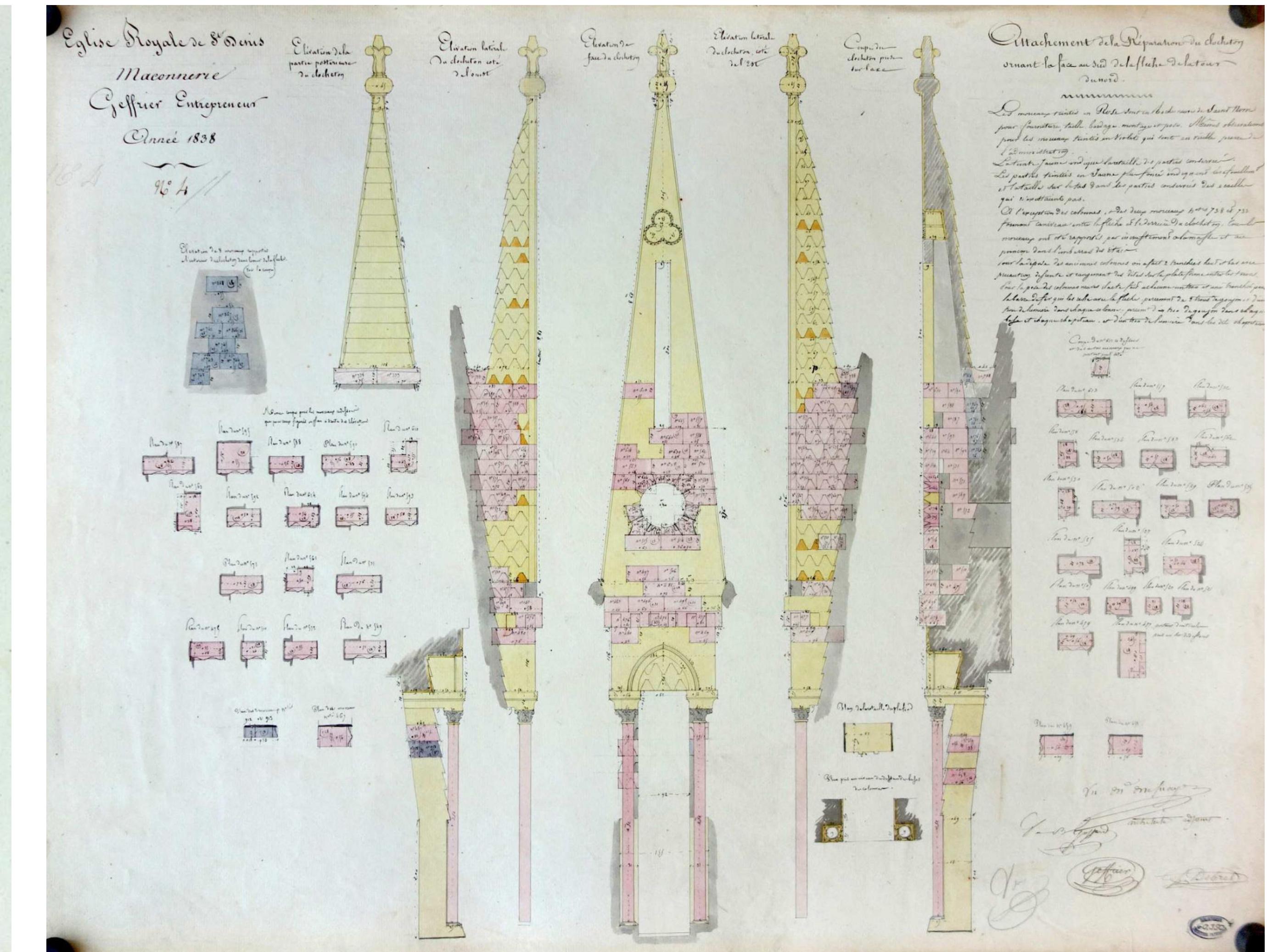
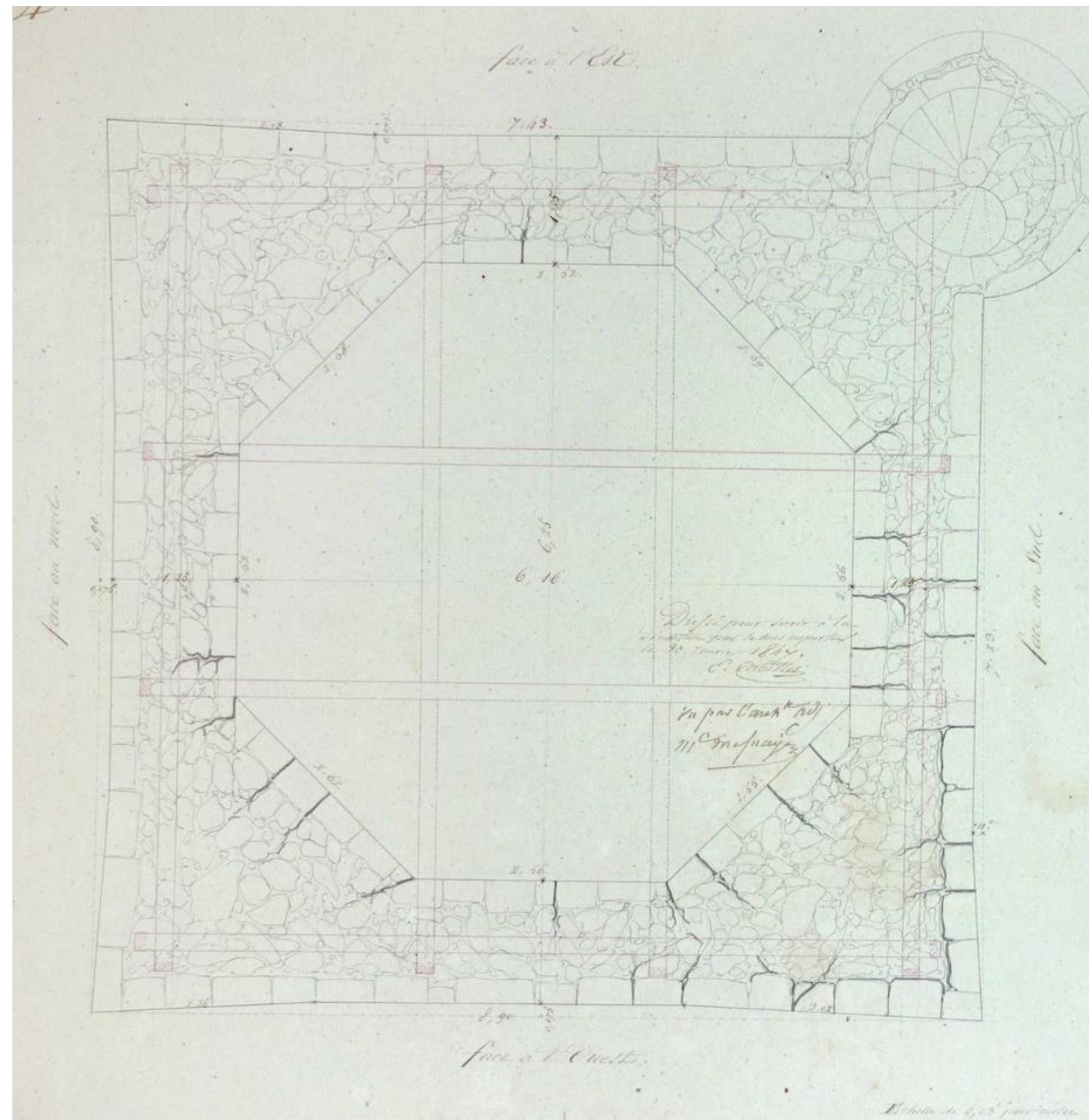


SAINT-DENIS : NOTION DE RÉPARATION

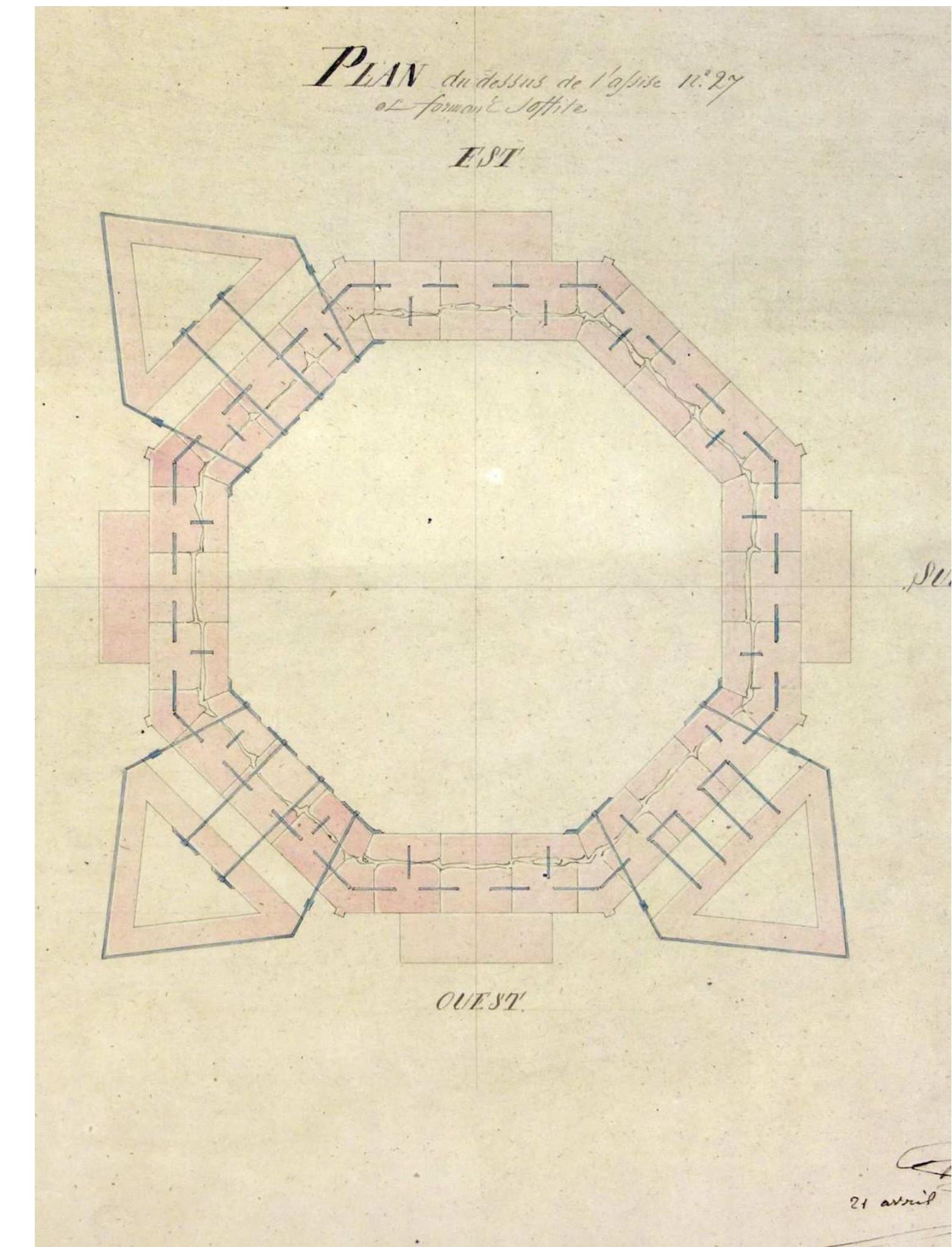
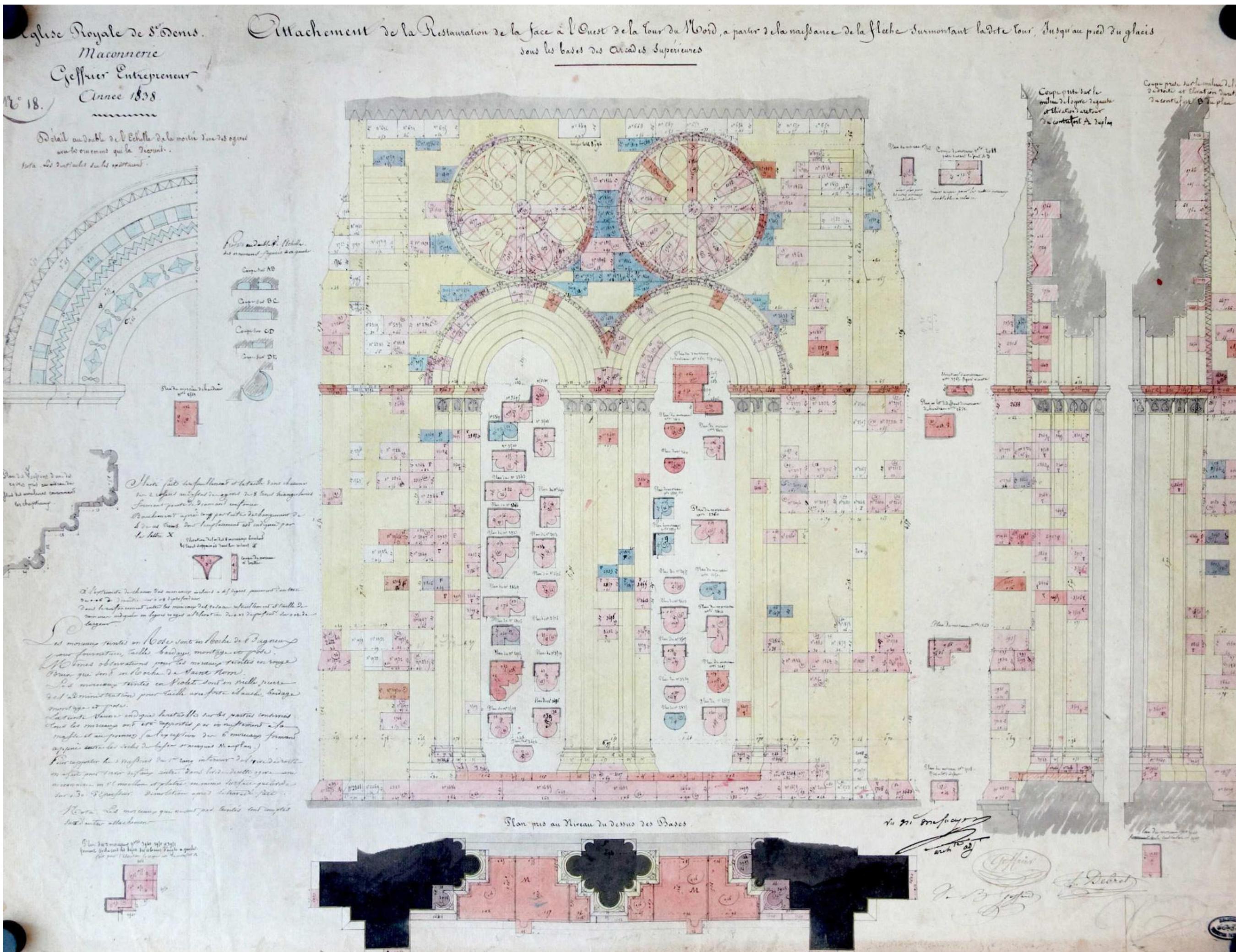
- . Le démontage se fait dans le cadre d'un **projet de reconstruction** :
- Attachements figurés précis
- pierres « types » conservées valant modèles



SAINT-DENIS : NOTION DE RÉPARATION

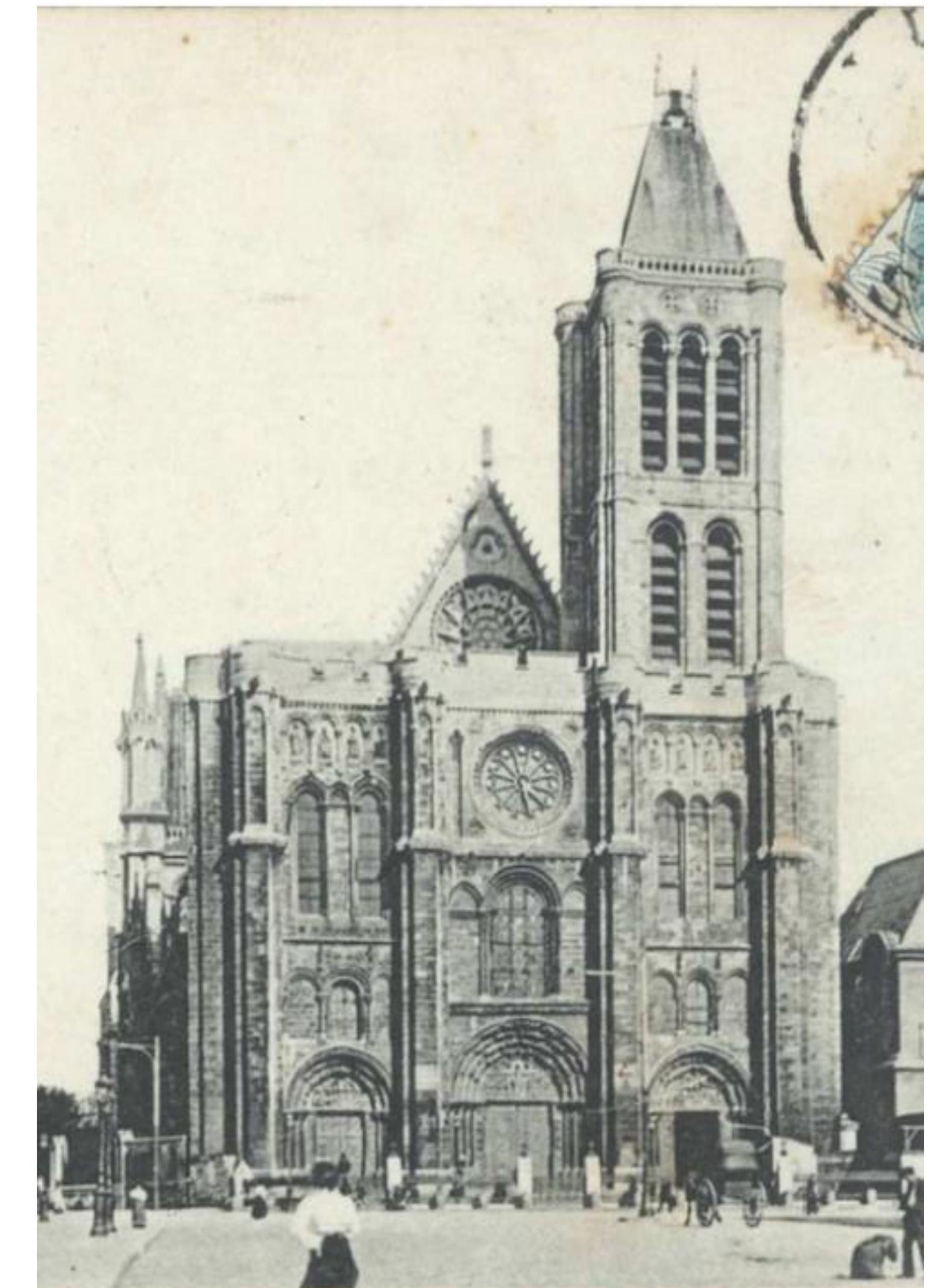


SAINT-DENIS : NOTION DE RÉPARATION



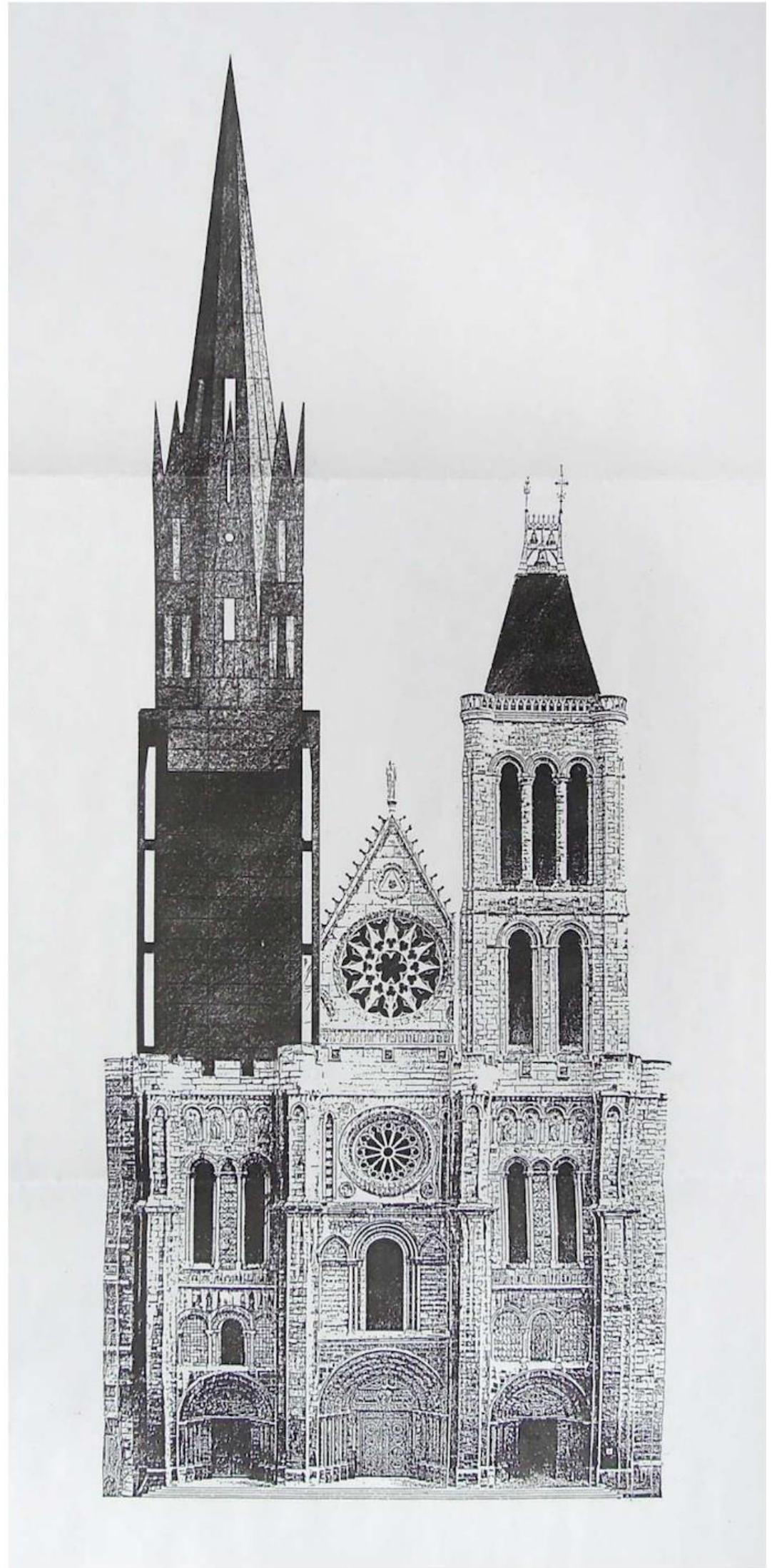
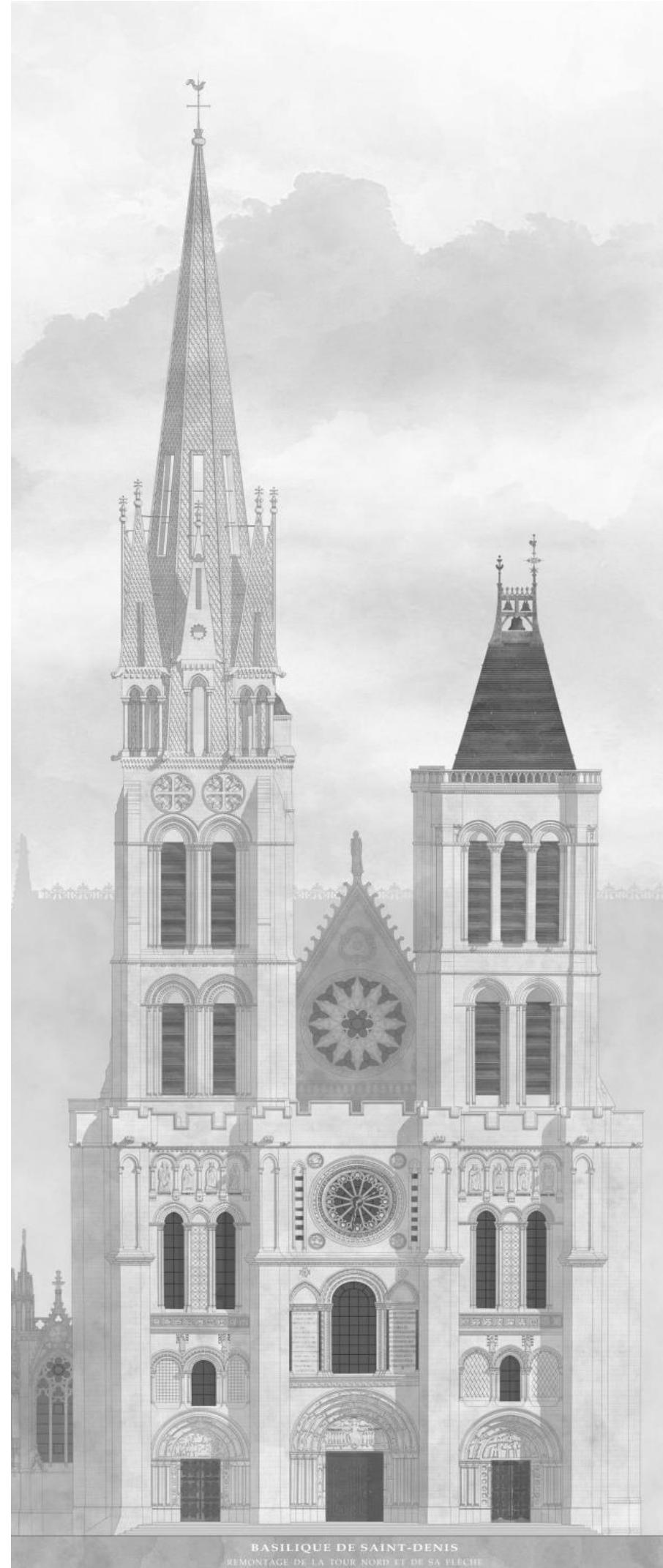
SAINT-DENIS : NOTION DE RÉPARATION

- . Le projet de reconstruction de la **flèche** n'a jamais quitté l'**esprit** des représentants successifs de la ville de Saint-Denis
- . A toutes les époques, tous partis partis confondus.
- . Projet relancé dans les années 1970

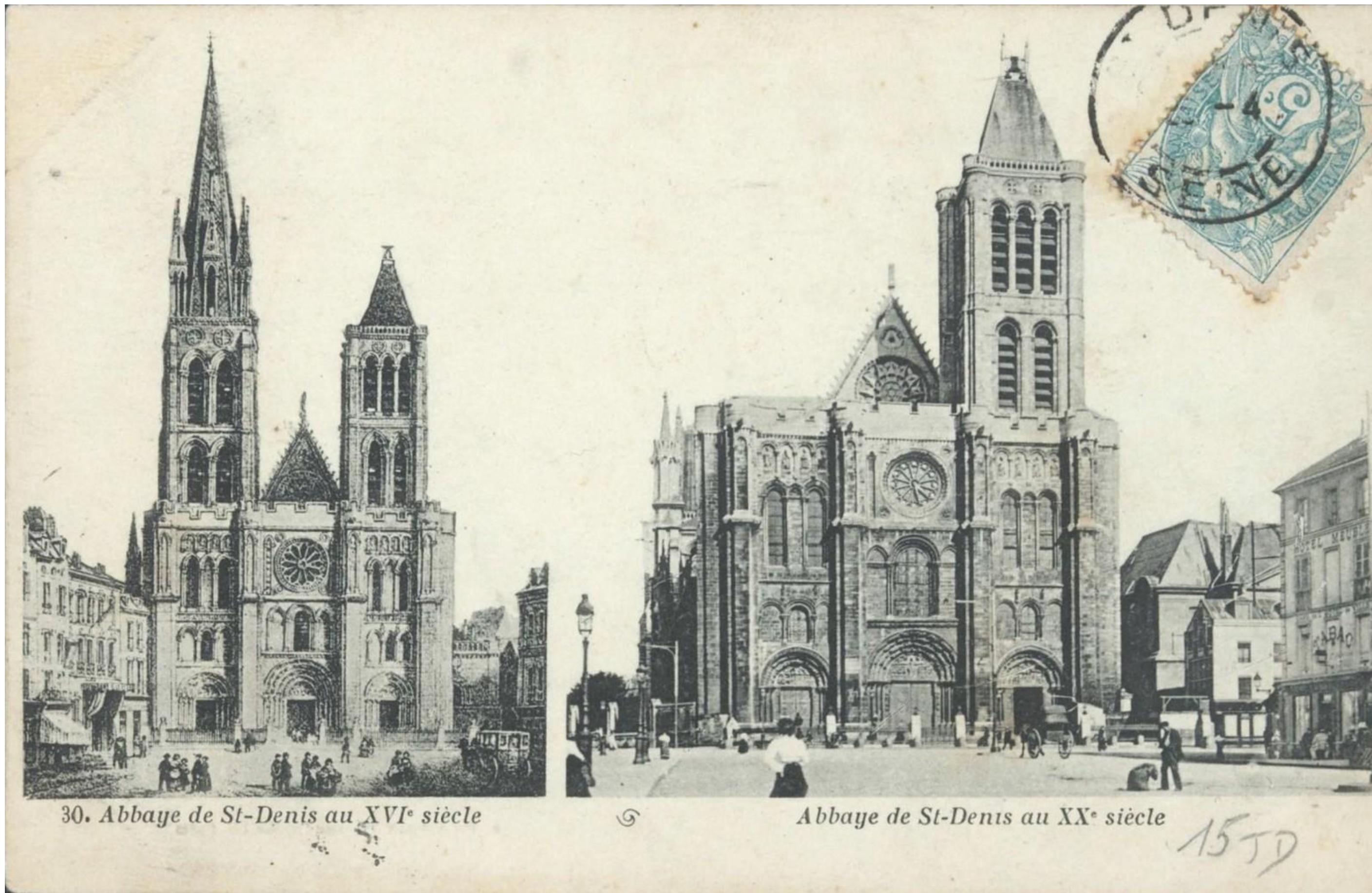


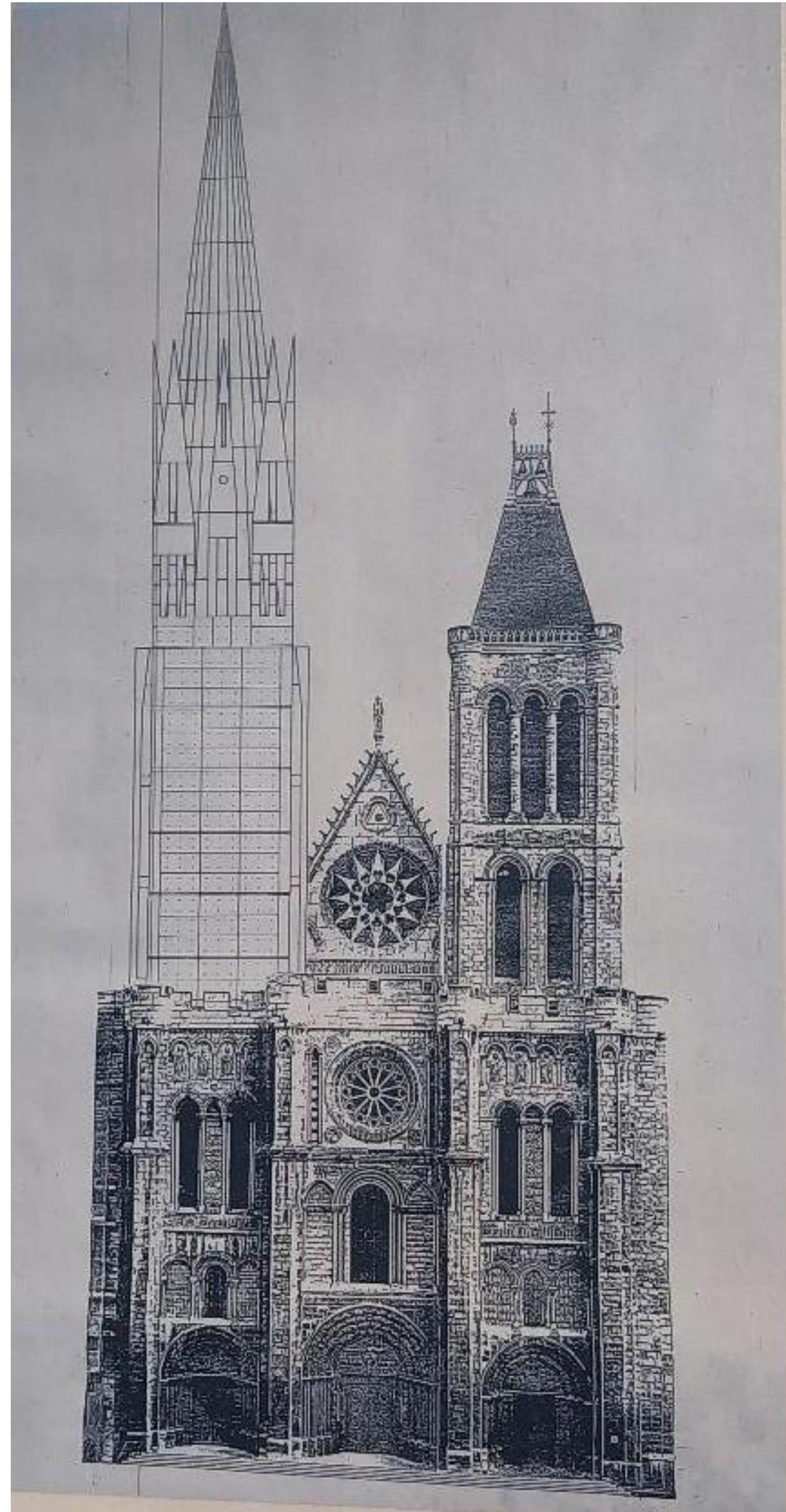
SAINT-DENIS : NOTION DE RÉPARATION

- . 1992 : deux projets proposés par l'architecte Lavedan
 - une reconstruction à l'identique
 - une flèche contemporaine



La basilique de Saint-Denis sur une carte postale du début du XXe siècle





Saint-Denis, projet de Jacques Lavedan, v. 1992. Dessin provenant de l'étude préalable commandée par le Ministère de la Culture.

Patrice Ceccarini, projet de flèche de cristal. Cristal et fibre de verre, impression 3D, 1996-2000.

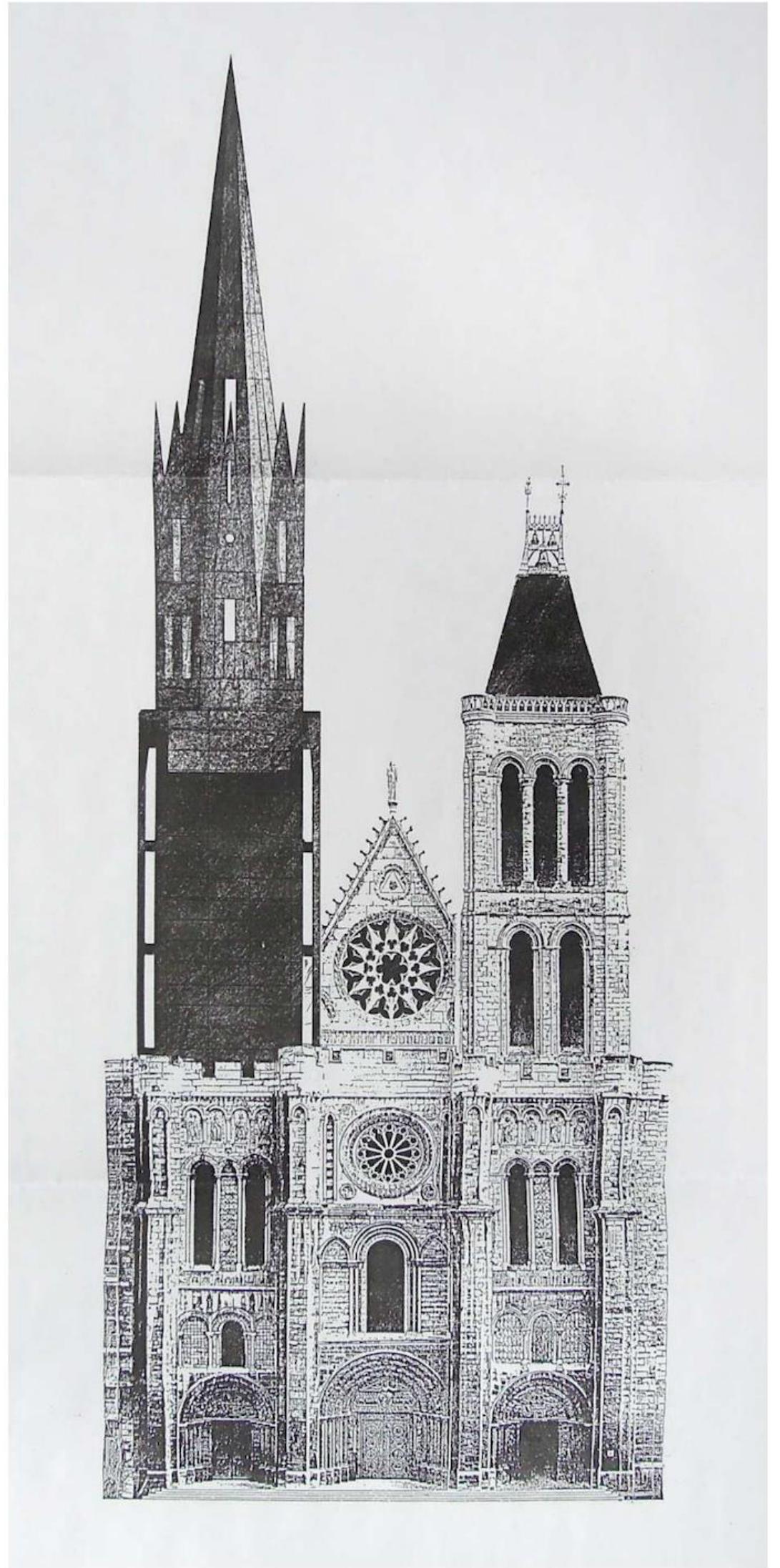
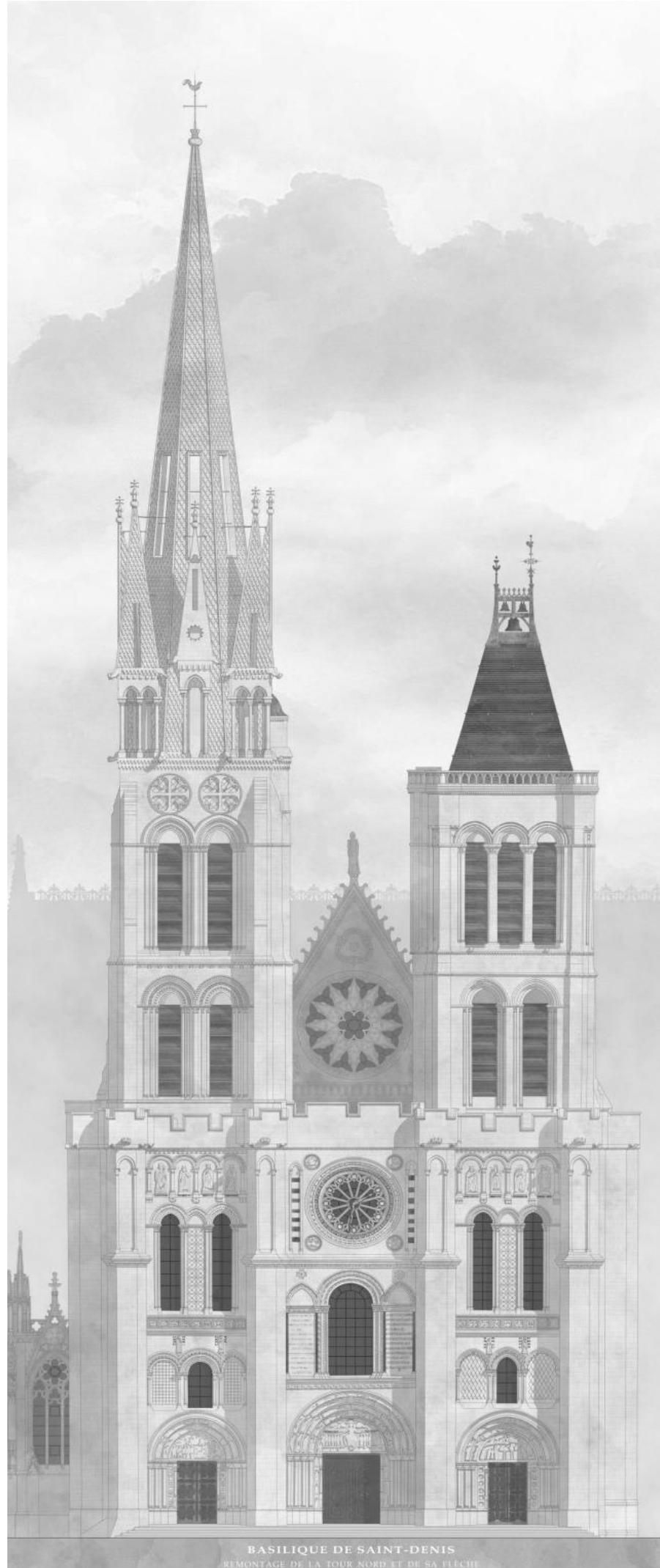




Saint-Denis, projet de reconstruction de la flèche par Jacques Moulin, entrepris le 14 mars 2025.

SAINT-DENIS : NOTION DE RÉPARATION

- Le projet contemporain est rejeté par les services de la ville
 - Il ne correspondait pas à la promesse de reconstruction faite en 1847
 - Malgré un contexte architectural local propice à l'expression contemporaine
- ***Volonté de réparation***,
Demande de la ville qui s'est vue amputée
d'un de ses symboles forts, participant à
l'identité collective



SAINT-DENIS : NOTION DE RÉPARATION

- Le projet contemporain est rejeté par les services de la ville
 - Il ne correspondait pas à la promesse de reconstruction faite en 1847
 - Malgré un contexte architectural local propice à l'expression contemporaine
- Le temps écoulé entre le démontage de la flèche et sa reconstruction ne change rien à la nature du projet



SAINT-DENIS : NOTION DE RÉPARATION

Projet rejeté à une faible majorité en commission :

- . Incontestable d'un point de vue scientifique,
 - . Seuls les arguments dogmatiques ont fait pencher la balance
- > Projet tranché par la Ministre de la Culture au motif que la France est un pays de libre doctrine.

Projet Jacques MOULIN – 2BDM



SAINT-DENIS : NOTION DE RÉPARATION



SAINT-DENIS : NOTION DE RÉPARATION

Ne pas sous estimer le pouvoir du patrimoine :

- Remise en lumière d'un monument non apprécié à sa juste valeur : Augmentation de visibilité de la ville
- Enjeux d'attractivité liée au chantier ouvert au public
- Cristalliser une certaine fierté urbaine autour d'un projet emblématique

Projet Jacques MOULIN – 2BDM



MOULIN-SUR-CANCE : LA VALEUR DE MODÈLE

- Perdu sur le site d'une ancienne usine abandonnée
- Dernière passerelle connue selon la technique des ponts en fil de fer, théorisée par l'ingénieur Marc Seguin en 1822
Passerelle de 1863



Document Agence ARCHITEKT-ON

MOULIN-SUR-CANCE : LA VALEUR DE MODÈLE

- Technique des fils de fer parallèles, ligaturés,



MOULIN-SUR-CANCE : LA VALEUR DE MODÈLE

- ➊ Tous les autres ponts suspendus de typologie Marc Seguin : câblages modernisés avec l'invention du câble torsadé



MOULIN-SUR-CANCE : LA VALEUR DE MODÈLE

- Enjeu technique majeur :
 - ne pas se contenter de reproduire la forme
 - reconstitution technique, archéologique
 - valeur démonstrative
- Dernière passerelle connue ayant conservé la technique Marc Seguin
- Le projet de reconstruction respecte le dernier état connu
- Mais le vestige est détruit au bénéfice de sa reconstruction



MOULIN-SUR-CANCE : LA VALEUR DE MODÈLE

Mais quelles alternatives au projet ?

- Conserver l'objet inerte ? Déposer le vestige
- Dernier état connu : l'état de ruine dans le paysage ?
- Un projet antérieur : créer une « boite contemporaine vitrée» pour protéger le vestige en place



MOULIN-SUR-CANCE : LA VALEUR DE MODÈLE

- Valeur de la matière archéologique
VS
Valeur de l'identité constructive
- L'architecture est un **art allographe** : exécuté par d'autres, sans notion de temporalité.
- Cette passerelle Marc Seguin l'est-elle moins depuis qu'elle a été reconstruite ?

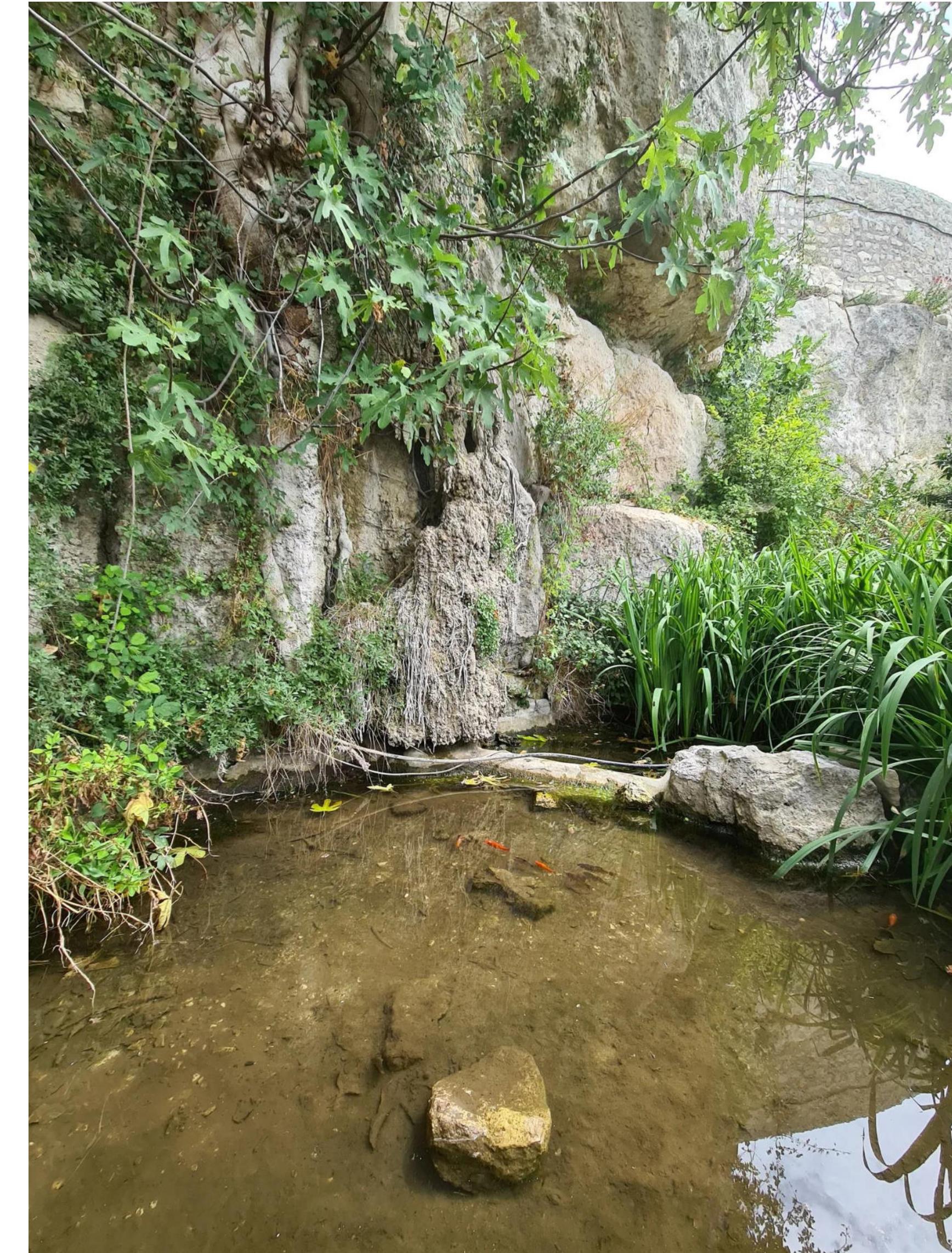


LE VAL DES NYMPHES : ET LA VALEUR DES RUINES ?

- Lieu mystique, exploité et occupé depuis l'Antiquité, au cœur de la forêt
- Aménagements troglodytes, sources miraculeuses, ermitage, bassins, sarcophages...
- Vestiges d'une grande chapelle romane, partiellement mise en ruine pour la construction du château voisin
- Notion de jardin, de paysage, poétique des ruines



LE VAL DES NYMPHES : ET LA VALEUR DES RUINES ?



LE VAL DES NYMPHES : ET LA VALEUR DES RUINES ?



LE VAL DES NYMPHES : ET LA VALEUR DES RUINES ?



LE VAL DES NYMPHES : ET LA VALEUR DES RUINES ?

- Mise hors d'eau de la chapelle, intervention lisible, « charte de Venise » compatible.
- Mais, sous couvert de sauvegarde, la valeur patrimoniale de l'ensemble n'est-elle pas négligée ?
- La valeur de ruine paysagère dans un écrin si particulier n'aurait-elle pas dû prévaloir sur le statut patrimonial de la seule chapelle ?



PRENDRE LE SUJET À REBOURS : Y a-t-il des risques à s'interdire de reconstruire ?

- . Dans la charte et dans les pratiques : reconstruire ou restituer est considéré comme un acte suspect
- . Mais se priver de l'acte de reconstruire n'est-il pas plus dommageable encore ?
- . Le patrimoine se limite-t-il à la matière archéologique ?

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°1 : la perte irrémédiable de l'objet patrimonial

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°1 : la perte irrémédiable de l'objet patrimonial

- La Charte se prononce contre la suppression des traces du passé. Mais qu'en est-il quand les traces ont déjà disparu ?
- La reconstitution s'arrête ou commence l'hypothèse VS projet contemporain
- La mémoire de la destruction doit-elle systématiquement prévaloir sur celle du monument ? Lisibilité de la reconstruction.



PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°1 : la perte irrémédiable de l'objet patrimonial

- Pourquoi reconstruire Notre-Dame ?
- Un objet architectural dans le paysage urbain, un repère
- L'état XIX° : dernier état connu et part importante de la valeur patrimoniale de la cathédrale
- Transmission des savoir-faire : déjà l'objectif de la restauration du XIX° siècle



PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°1 : la perte irrémédiable de l'objet patrimonial

- Quel mal y a-t-il à reconstruire lorsque l'original a disparu ?
 - Quel mal y a-t-il à combler un vide ?
 - La copie ou l'imitation n'est-elle pas toujours plus intéressante que l'absence ?
- *À défaut de démontrer que l'on porte atteinte au patrimoine, l'opposition de principe revêt un caractère dogmatique.*



PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°1 : la perte irrémédiable de l'objet patrimonial

- Quel statut pour la copie ?
La reconstruction ?
- Peut-on parler de pastiche quand on parle de techniques, de savoir-faire et de patrimoine immatériel ?
- L'objet archéologique est perdu, mais l'objet architectural, artistique et technique perdure. Œuvre allographe.
- La métaphore du bateau de Thésée est-elle applicable à l'architecture ?



PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°2 : la falsification par la retenue

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°2 : la falsification par la retenue

- Ne pas reconstruire entraîne des factos
l'effacement vestiges historiques années après années.
- Faut-il alors se résoudre à **la disparition du patrimoine** ?
- **Vision ruskinienne** du patrimoine, mais perte pour la connaissance des monuments

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°2 : la falsification par la retenue



Cathédrale de Valence dans la Drôme

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°2 : la falsification par la retenue



Cathédrale de Valence dans la Drôme

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°2 : la falsification par la retenue



Cathédrale de Valence dans la Drôme

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°2 : la falsification par la retenue

- Retenue systématique dans les restaurations successives.
- Au nom du refus de la copie et du mimétisme, **que restera-t-il demain de la connaissance de cette architecture ?**
- Copier ou réinventer une frise était-il **plus condamnable** que de priver les générations futures de cette connaissance ?
- Sous couvert d'archéologie (ou d'économies), le XX^e siècle a créé **un faux pour le futur**.



PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°3 : Contradiction entre dernier état connu et valeur de mémoire

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°3 : Contradiction entre dernier état connu et valeur de mémoire

- . La vérité matérielle du dernier état connu est-elle la seule vérité en jeu ?
- . Qu'en est-il de la valeur de monument ?
Valeur de mémoire ?
- . A fortiori dans le cas d'un Monument Historique, dont la valeur mémorielle est désignée a posteriori ?

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°3 : Contradiction entre dernier état connu et valeur de mémoire

- . Château dans lequel s'installe Voltaire à la fin de sa vie, proche de la Suisse
- . Un grand domaine développé selon les préceptes du philosophe
- . Un site qui a conservé la mémoire de Voltaire, jusqu'à donner son nom à la commune.

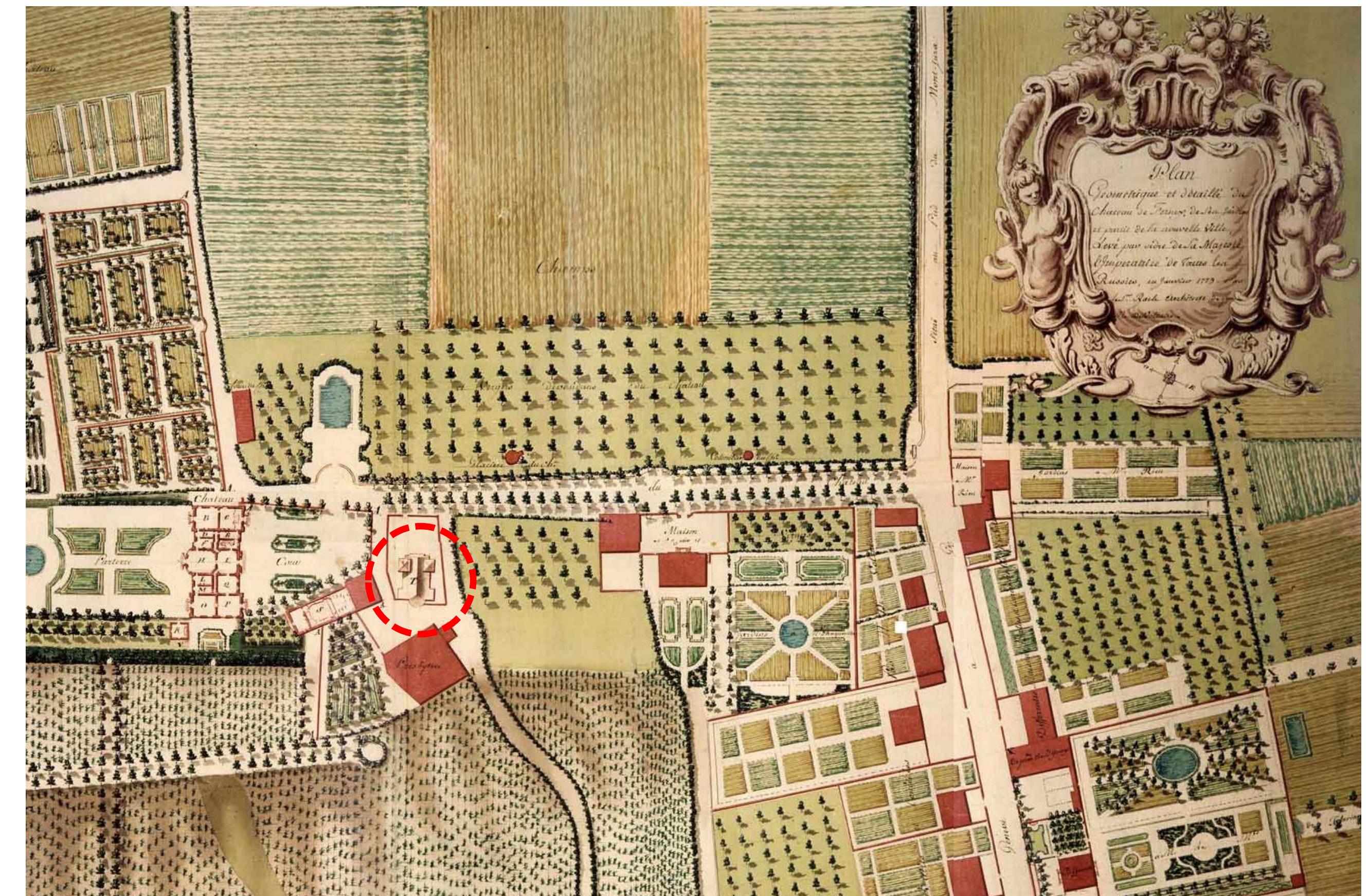


Domaine de Ferney-Voltaire dans l'Ain

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°3 : Contradiction entre dernier état connu et valeur de mémoire

- . Voltaire souhaite déplacer l'église paroissiale.
- . Opposition des habitants
- . Voltaire est contraint de s'adapter

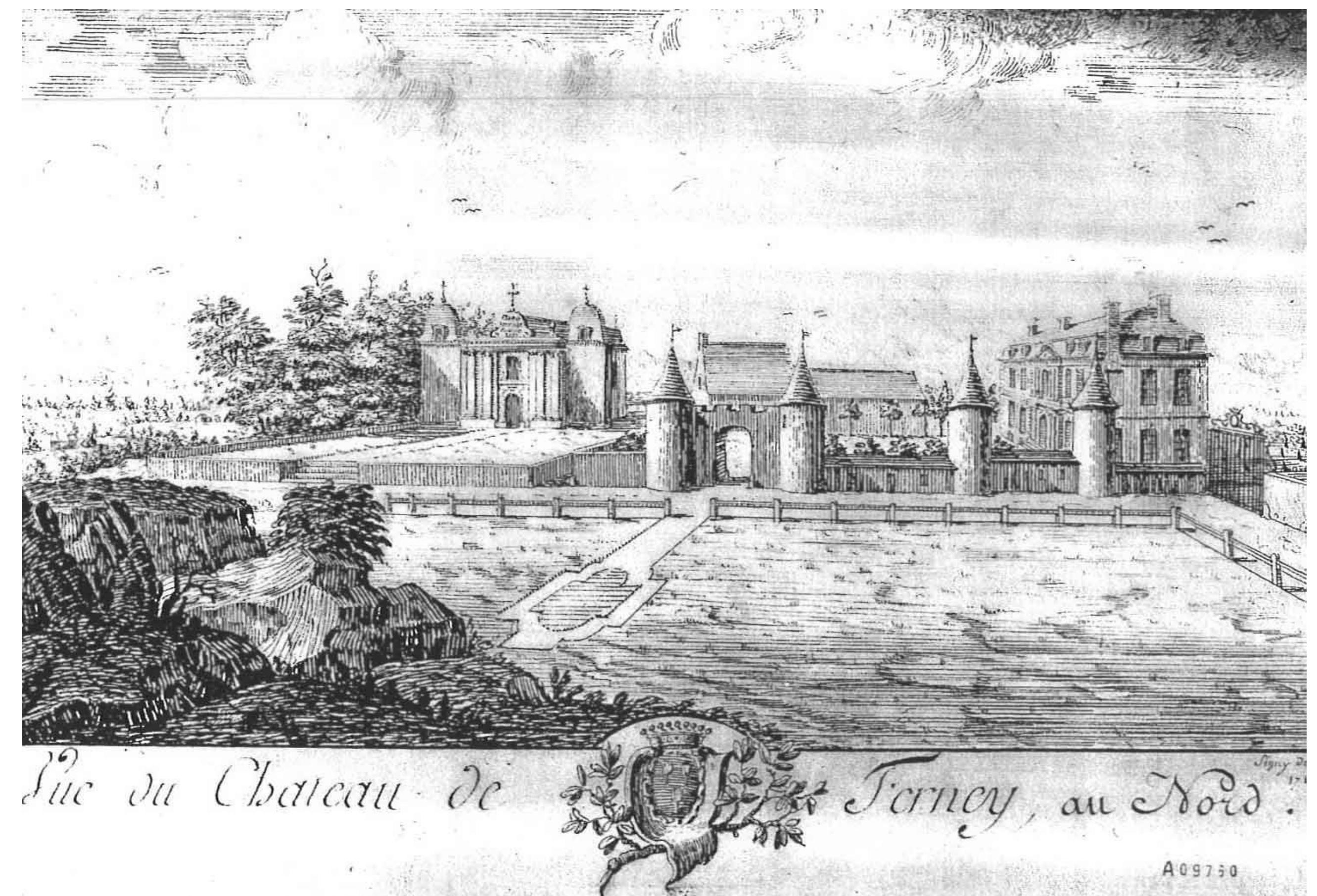


Domaine de Ferney-Voltaire dans l'Ain

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°3 : Contradiction entre dernier état connu et valeur de mémoire

- . Voltaire « maquille » l'ancienne église pour la mettre à son goût



Domaine de Ferney-Voltaire dans l'Ain

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°3 : Contradiction entre dernier état connu et valeur de mémoire

- . Voltaire « maquille » l'ancienne église pour la mettre à son goût
- . Et en toute simplicité...

« Deo Erexit Voltaire

M DCC LXI »

Domaine de Ferney-Voltaire dans l'Ain



VUE DE L'ÉGLISE DE FERNEY,

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°3 : Contradiction entre dernier état connu et valeur de mémoire

- . Comme tous les clochers du département, ceux de Freney sont rasés à la Révolution.
- . La chapelle est remise en état sommairement en 1801.



Domaine de Ferney-Voltaire dans l'Ain

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°3 : Contradiction entre dernier état connu et valeur de mémoire

- . Tout au long des XIX^e et XX^e siècles, les propriétaires successifs vont cultiver la mémoire de Voltaire
- . Le domaine est classé à ce titre en 1958, et acheté par l'Etat dans un contexte politique complexe.

Domaine de Ferney-Voltaire dans l'Ain

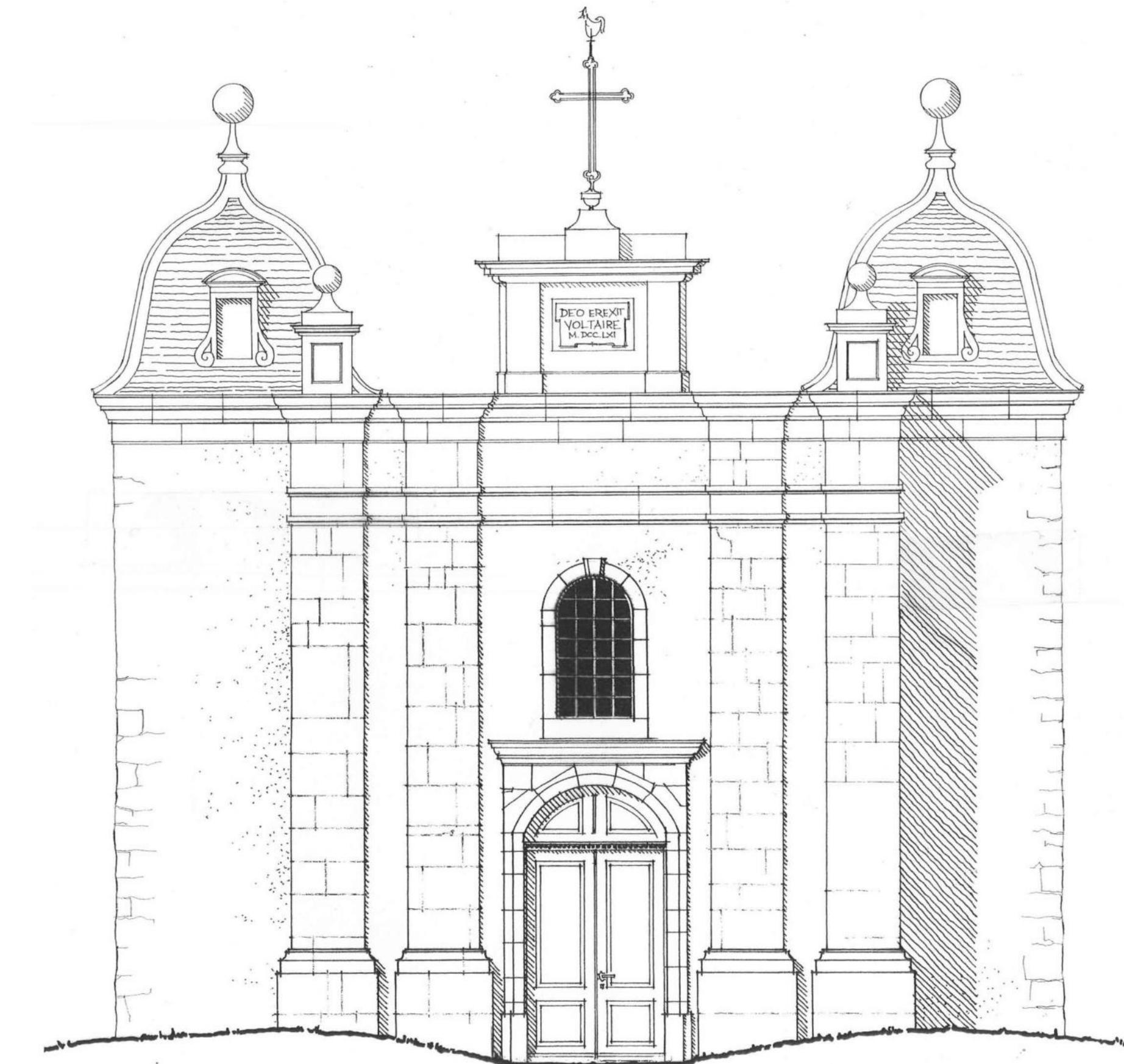


VUE DE L'ÉGLISE DE FERNEY,

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°3 : Contradiction entre dernier état connu et valeur de mémoire

. Un projet de reconstruction est proposé dans les années 2000, se basant sur les vestiges en place et les dessins conservés.



Domaine de Ferney-Voltaire dans l'Ain

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°3 : Contradiction entre dernier état connu et valeur de mémoire

Après de nombreux débats contradictoires, le projet est refusé, au bénéfice d'une restauration à l'identique de l'existant



Domaine de Ferney-Voltaire dans l'Ain

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°3 : Contradiction entre dernier état connu et valeur de mémoire

Après de nombreux débats contradictoires, le projet est refusé, au bénéfice d'une restauration à l'identique de l'existant

- Prioriser l'état dégradé de ce monument à son état d'origine était-il réellement pertinent d'un point de vue de l'Histoire ?
- Cet état était-il réellement **un apport valable à l'histoire** ?



PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°4 : La perte des savoir-faire

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°4 : La perte des savoir-faire



Le patrimoine : dernier domaine où s'exercent encore certains savoir-faire

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°4 : La perte des savoir-faire



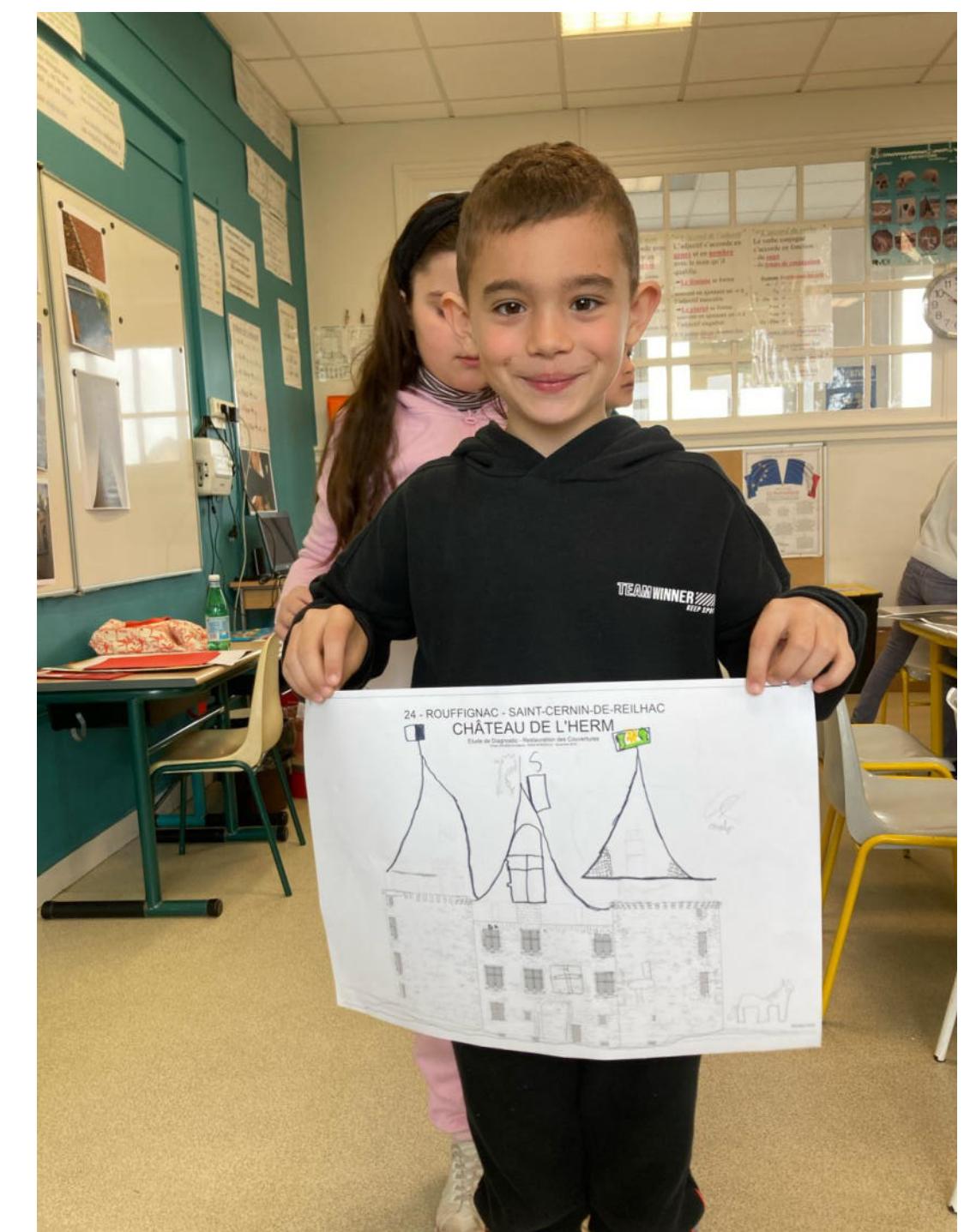
Le patrimoine : dernier domaine où s'exercent encore certains savoir-faire

PRENDRE LE SUJET À REBOURS :

Cas N°4 : La perte des savoir-faire



Enjeux de transmission du patrimoine, des savoir-faire,
Enjeux de transmission de l'envie de faire

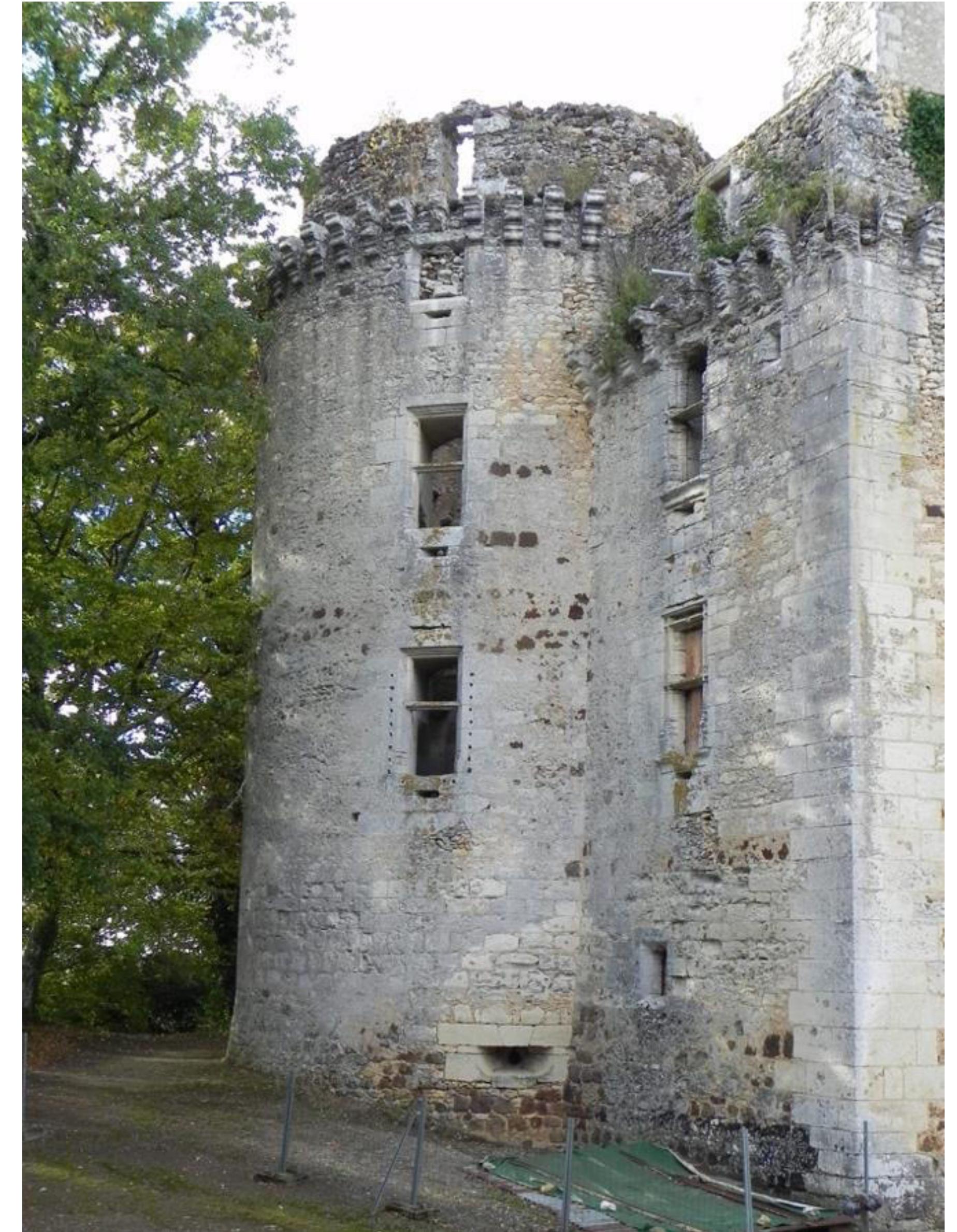


ARCHÉTYPE D'UN PROJET DE RECONSTRUCTION : l'Herm en Périgord



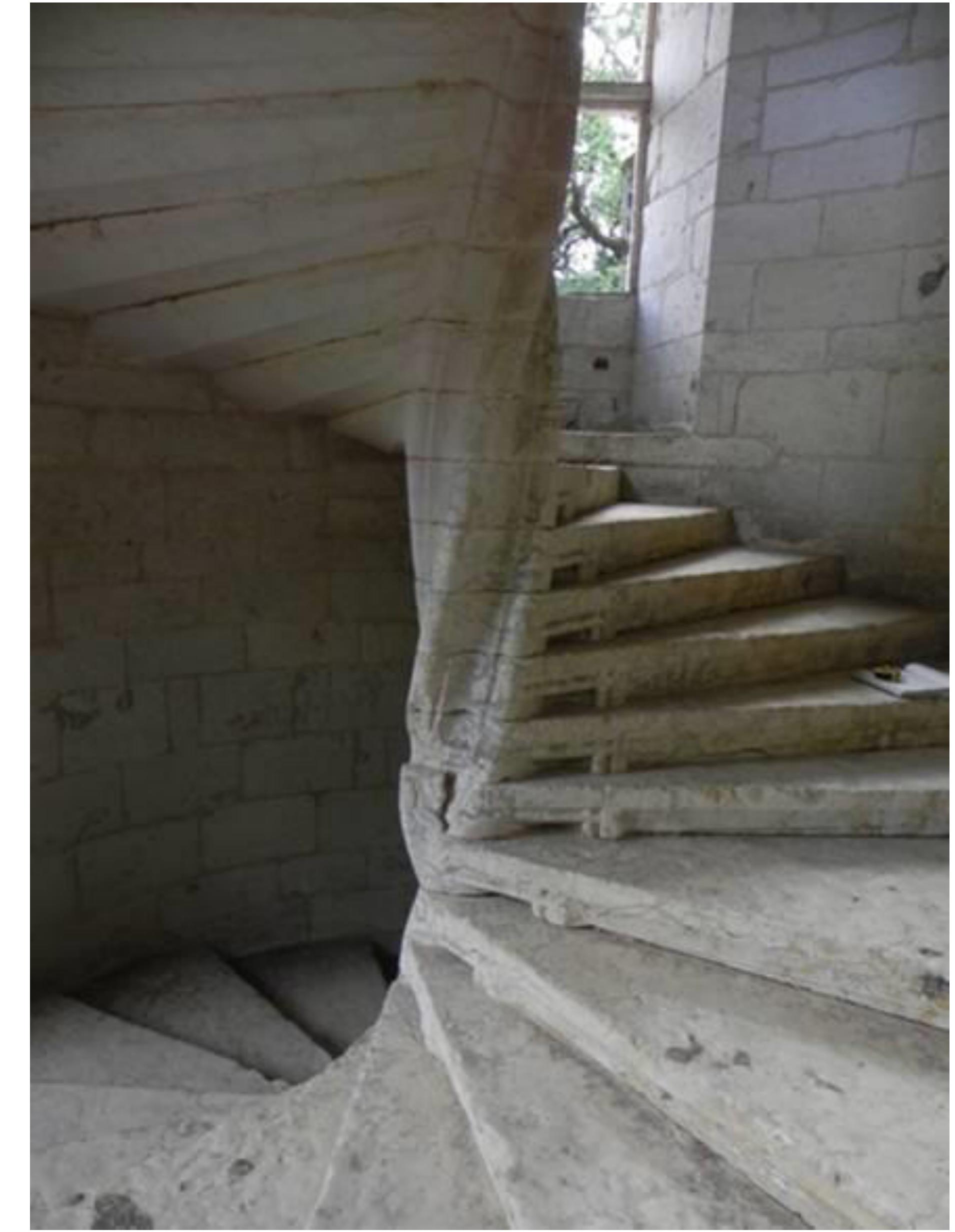
. Château
construit
entre 1500 et
1520

. Démantelé
vers 1815



. Château
construit
entre 1500 et
1520

. Démantelé
vers 1815





. Une coquille vide depuis 250 ans

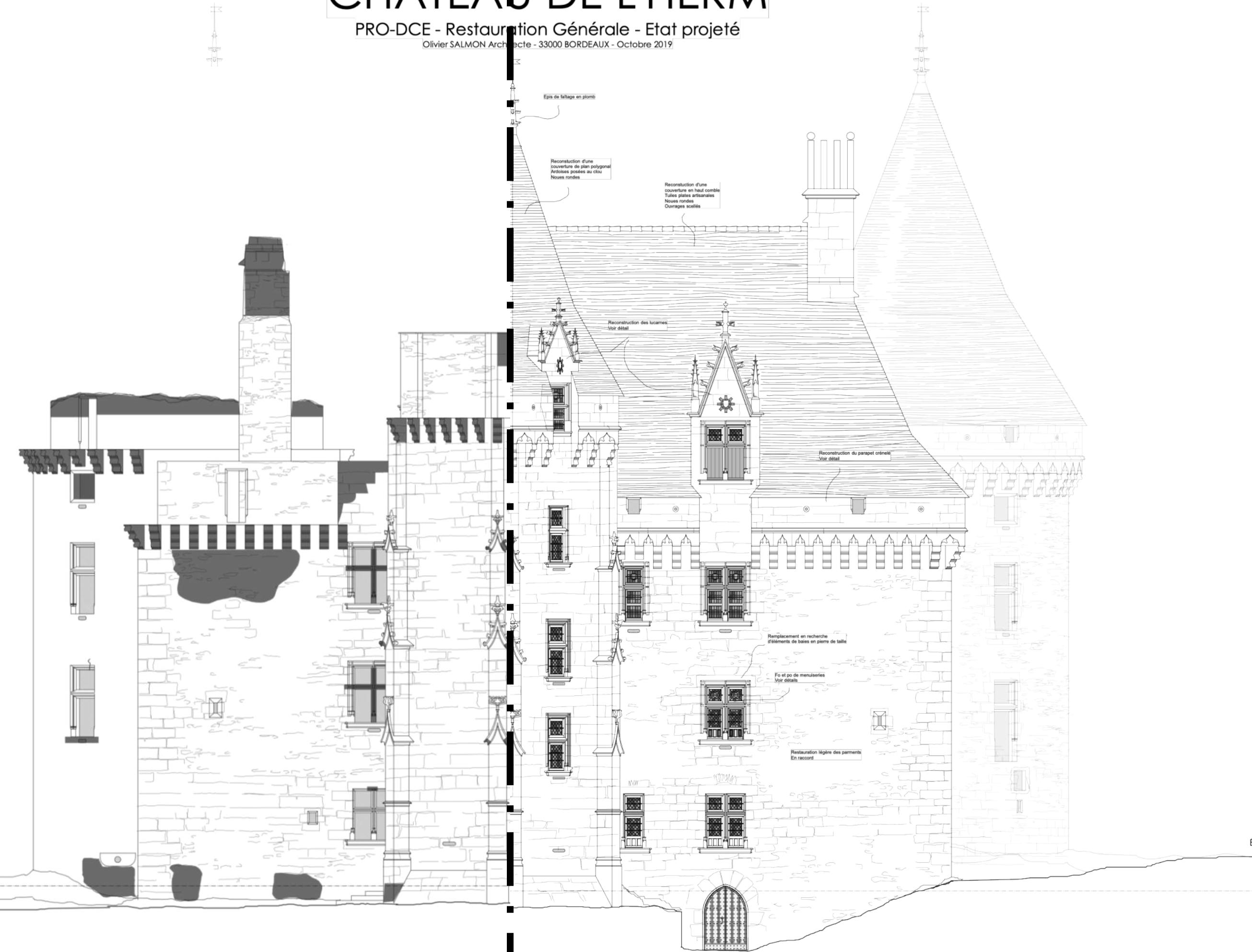
4

24 - ROUFFIGNAC - SAINT-CERNIN-DE-REILHAC CHÂTEAU DE L'HERM

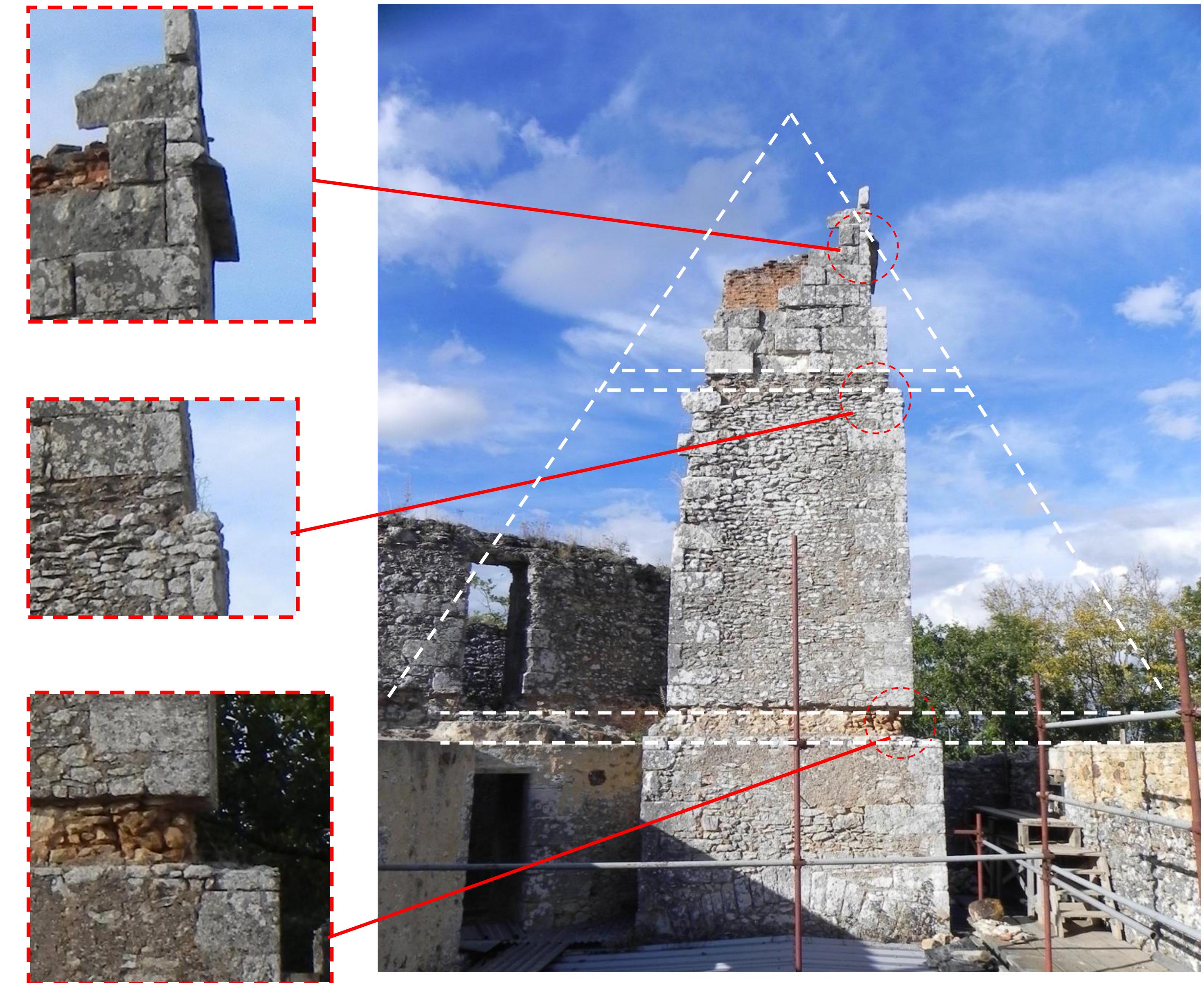
PRO-DCE - Restauration Générale - Etat projeté

Olivier SALMON Architecte - 33000 BORDEAUX - Octobre 2019

0 0,5 2,5 5 m



La reconstitution guidée par le vestige



. Le monument comme principale archive

La reconstitution guidée par le vestige



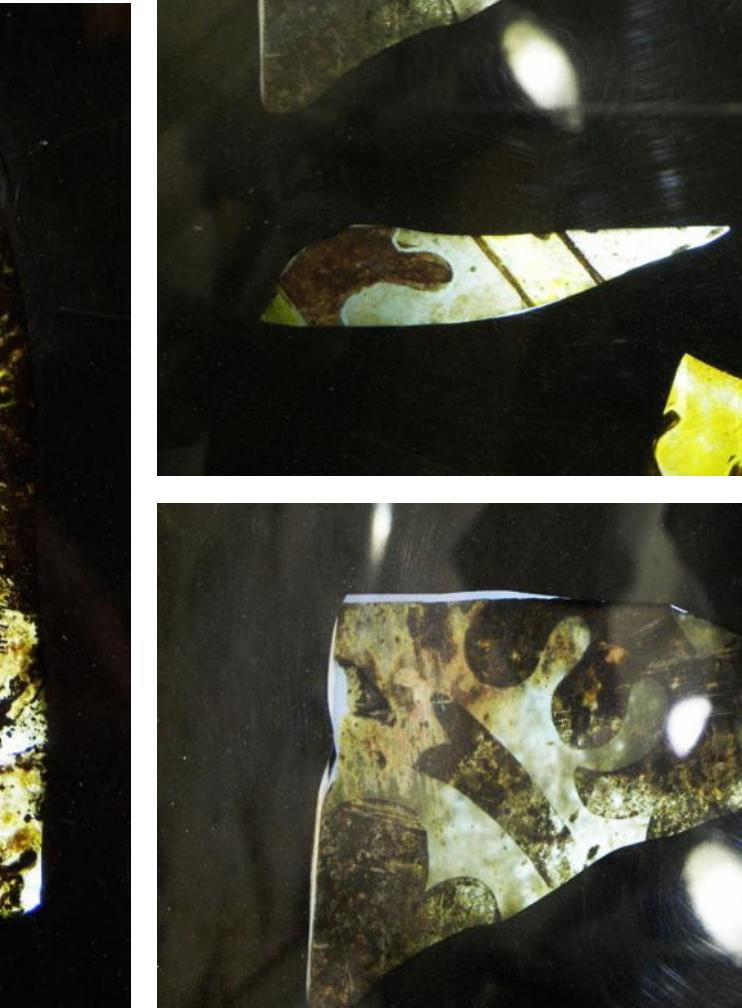
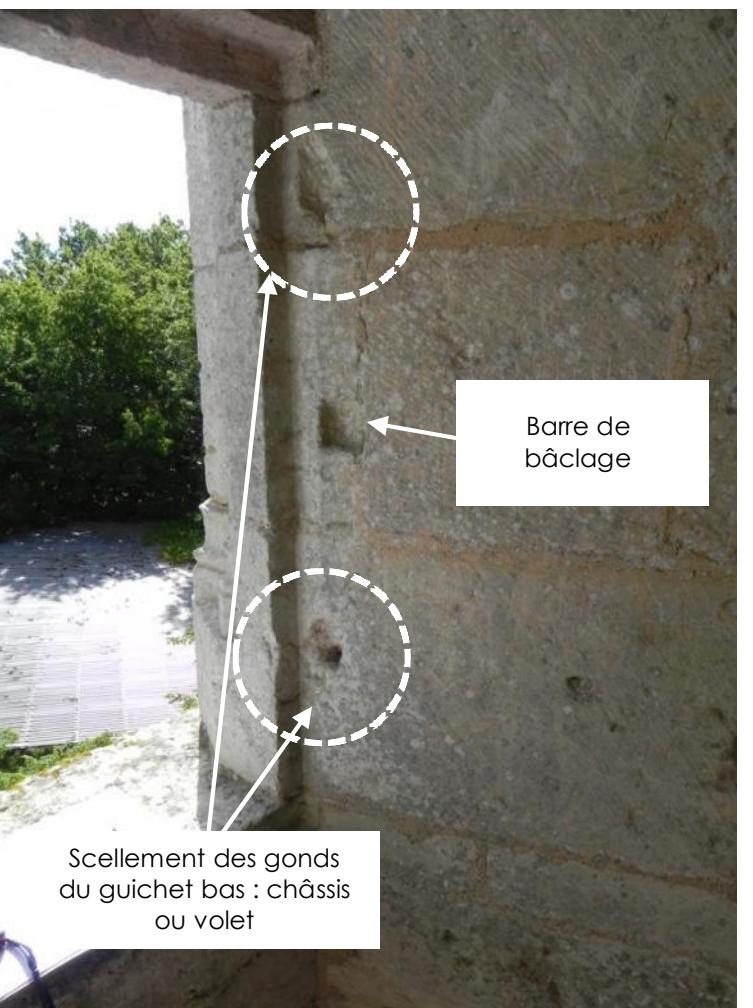
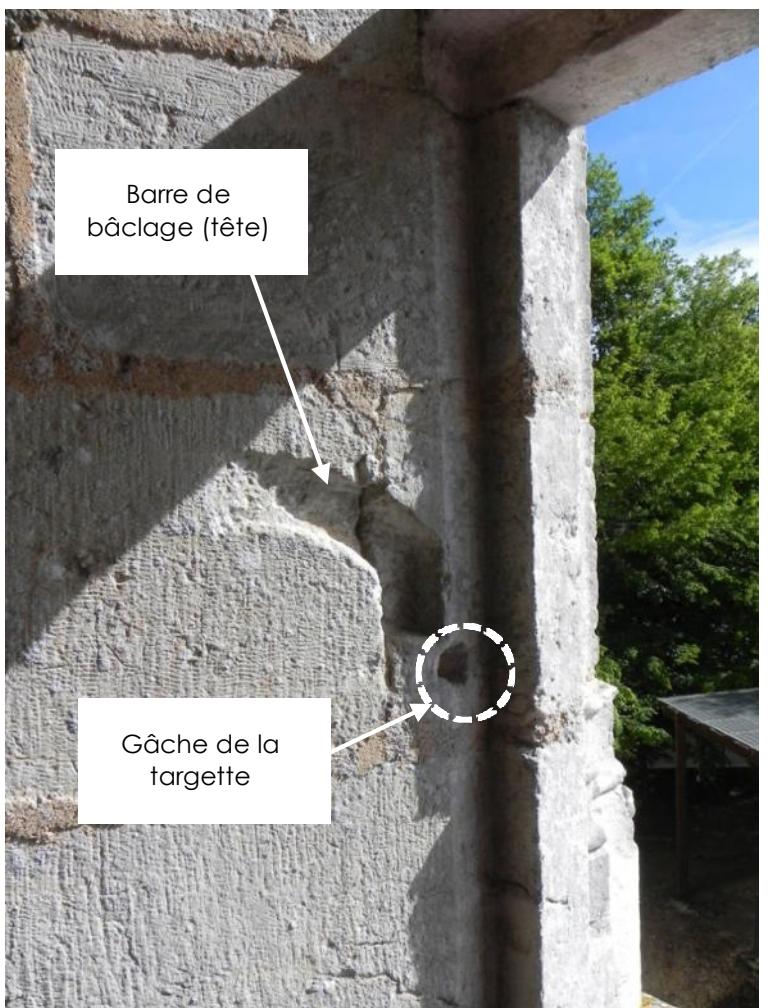
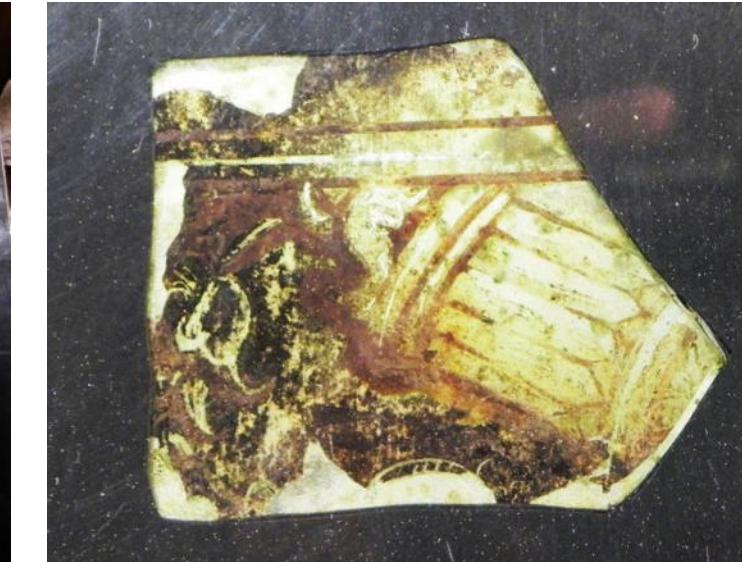
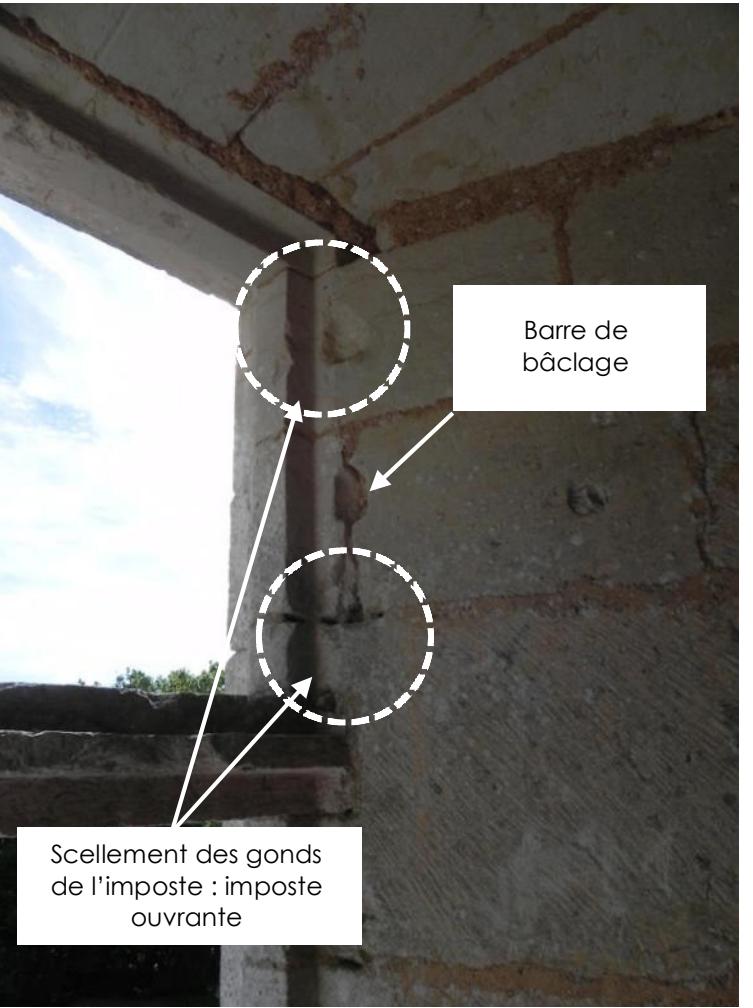
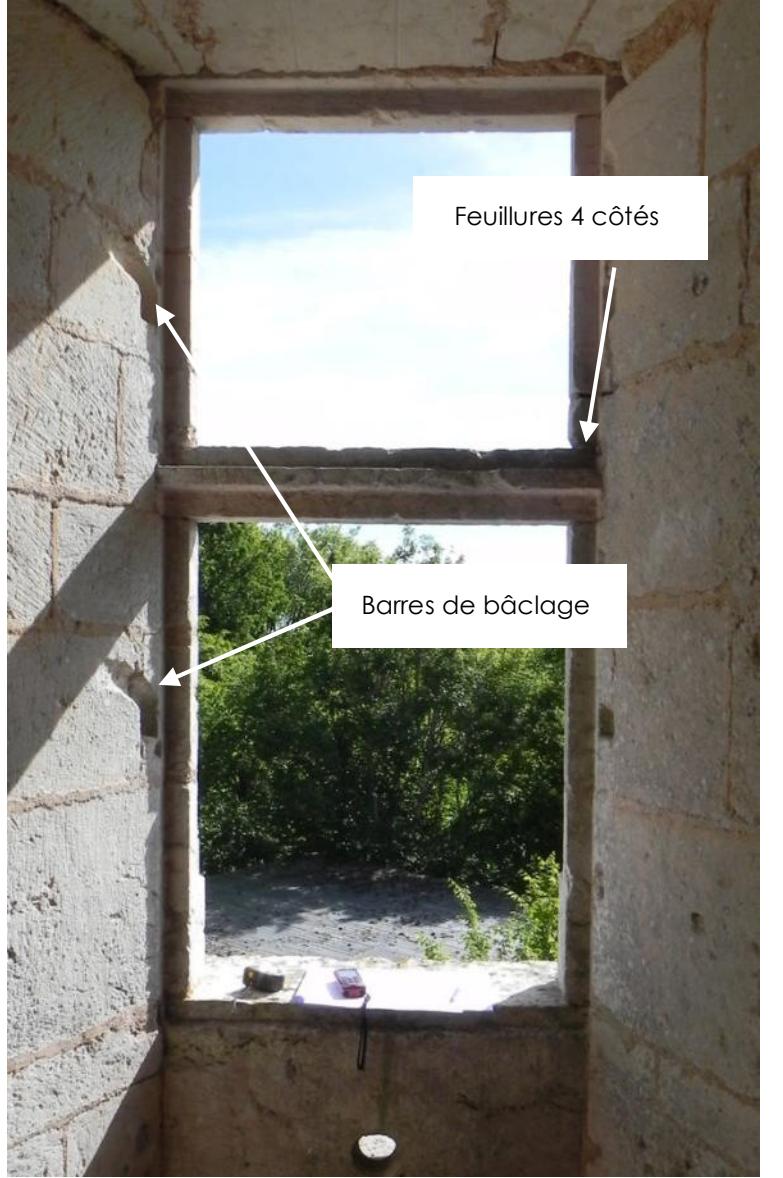
. Le monument comme
principale archive

La reconstitution guidée par le vestige



. Le monument comme principale archive

La reconstitution guidée par le vestige



La reconstitution guidée par le vestige



. Le monument comme principale archive

La part d'interprétation et le questionnement des textes

La part d'interprétation et le questionnement des textes



La part d'interprétation et le questionnement des textes



. La connaissance des traditions locales

La part de « re-création ». L'importance du modèle

- Quand la preuve formelle **fait défaut**
- Nécessité d'apporter néanmoins une réponse au titre de **l'intégration harmonieuse**
- Être parfaitement conscient de **la part de création**
- Proposer des **réponses crédibles** à défaut d'être **certaines**

La part de « re-création ». L'importance du modèle



. La connaissance des traditions locales

La part de « re-création ». L'importance du modèle



. La connaissance des traditions locales

La part de « re-création ». L'importance du modèle



La part de « re-création ». L'importance du modèle



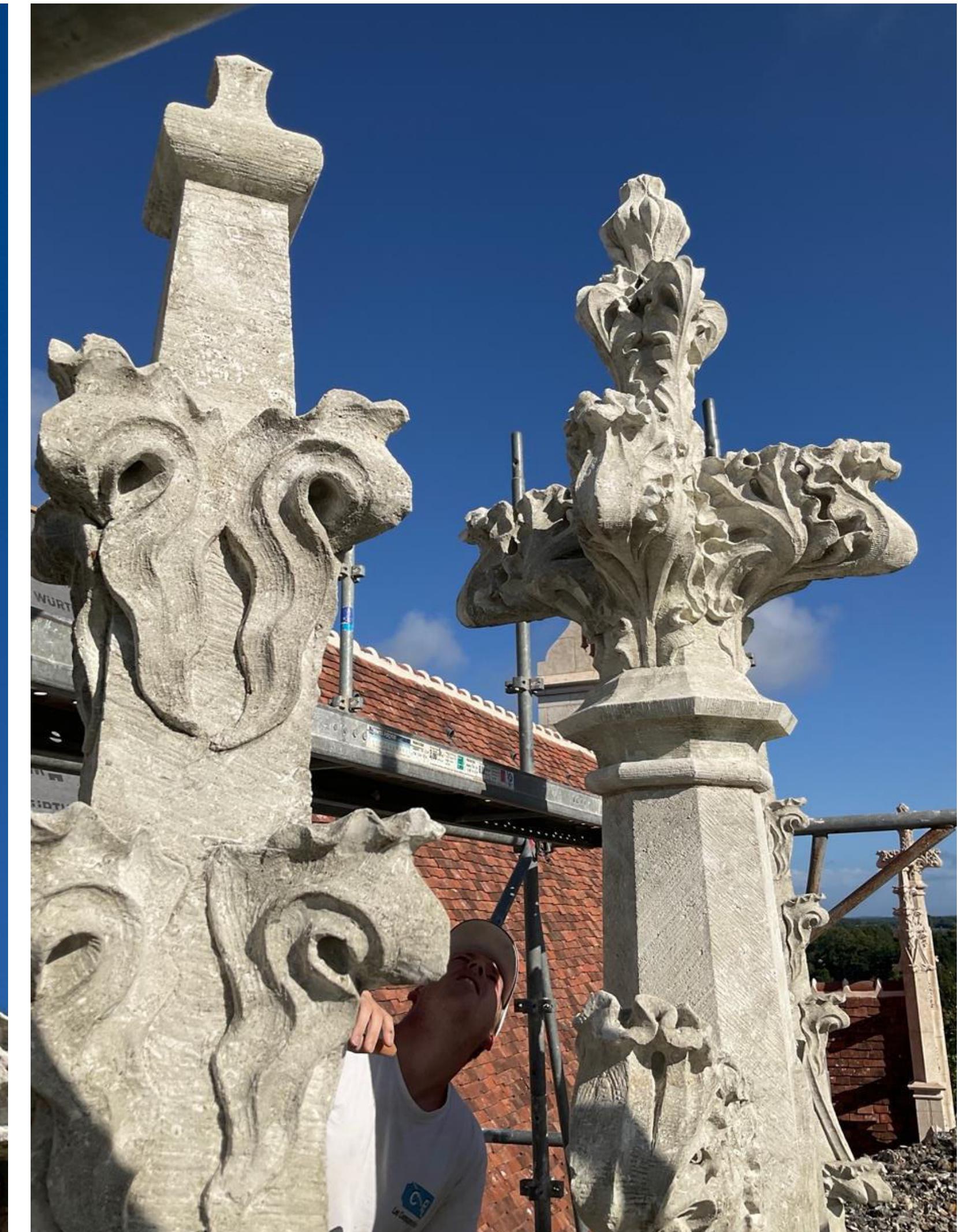
La part de « re-création ». L'importance du modèle



La part de « re-création ». L'importance du modèle

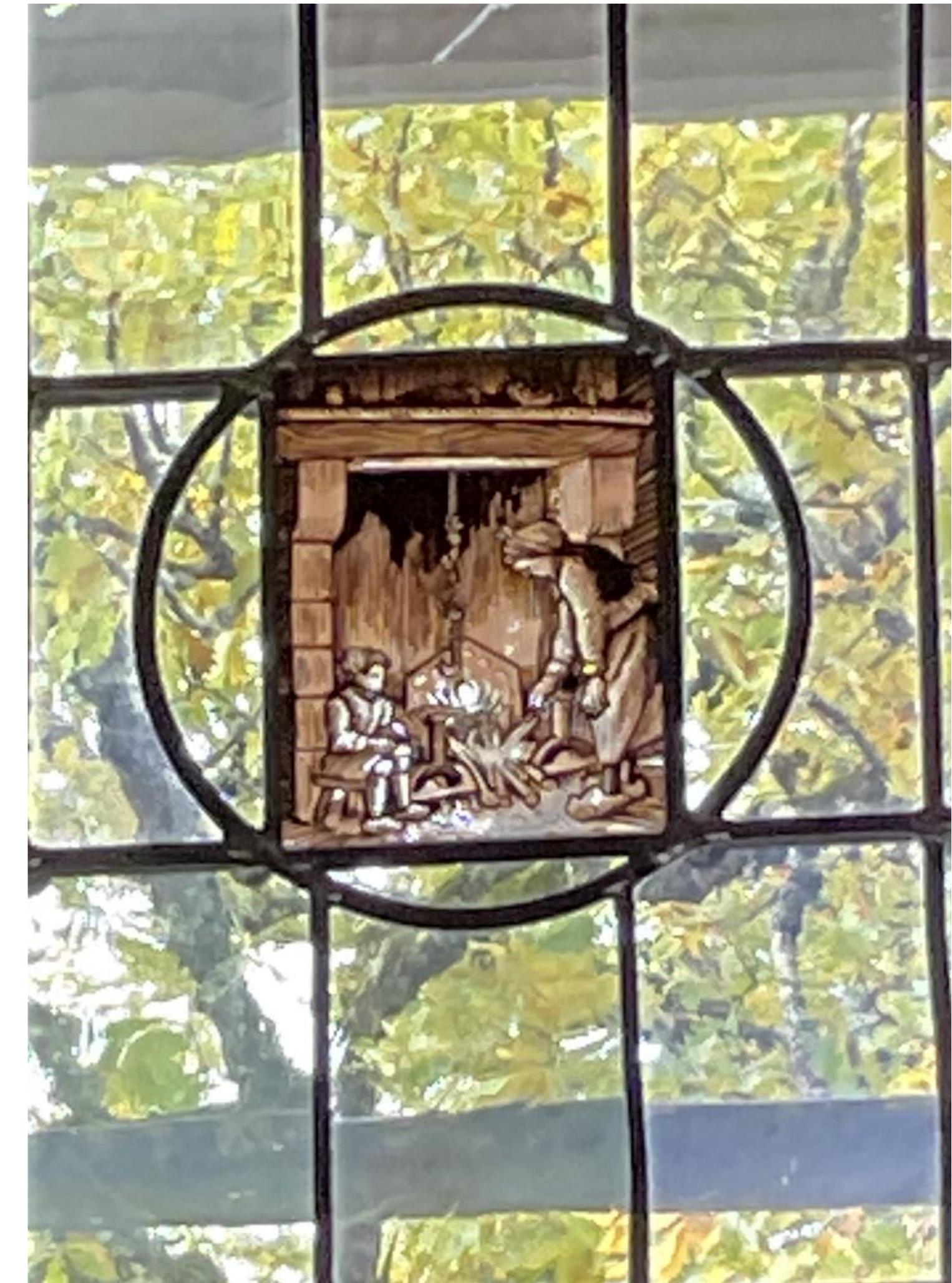
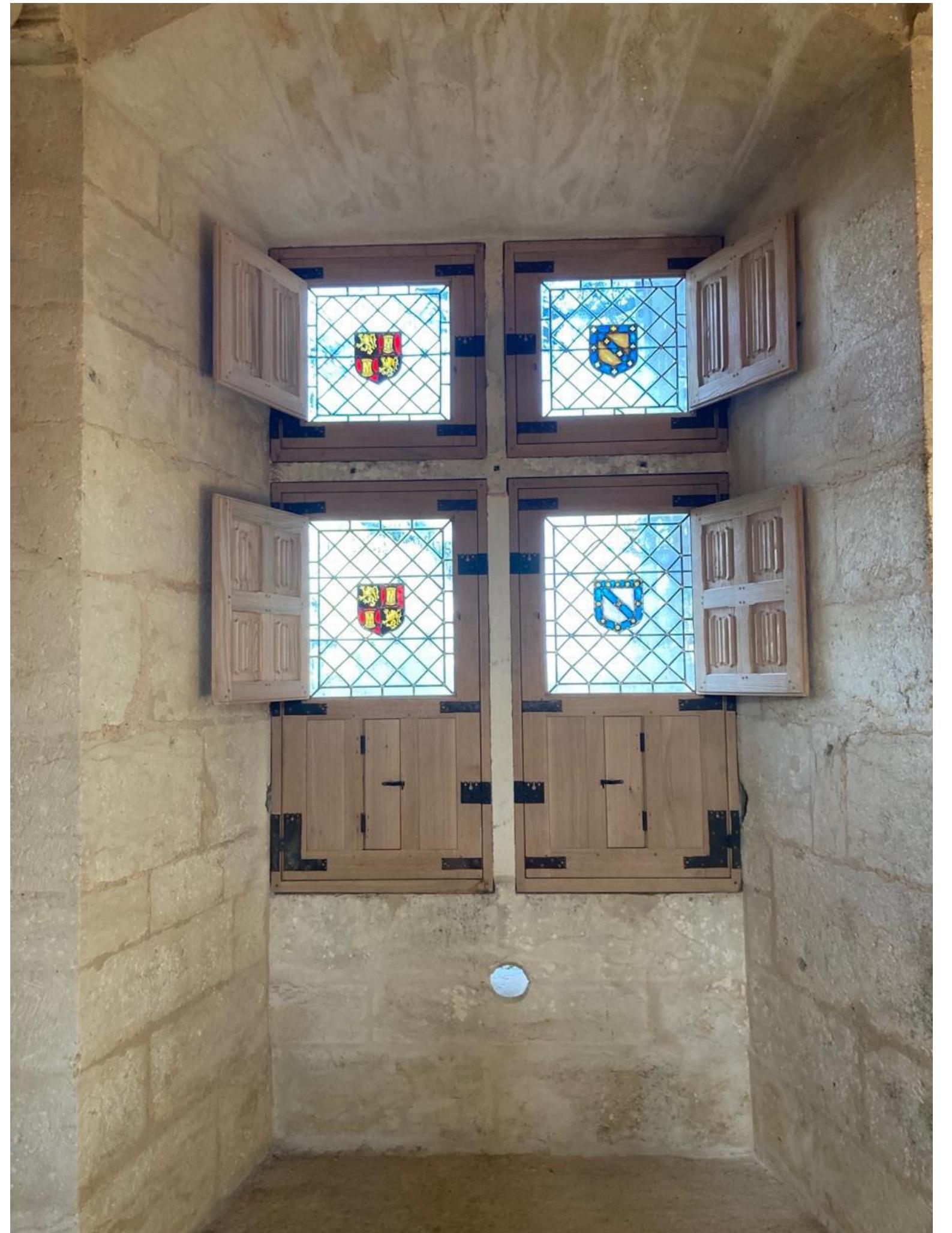


La part de « re-création ». L'importance du modèle





Les autres histoires ?



Et la Charte de Venise alors ?

- *La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel*
- *Elle s'arrête là où commence l'hypothèse*
- *Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire*
- *Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés,*
- *Tout travail de complément (...) relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps*
- *Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.*



La Charte de Venise : Dogme ou couteau suisse ?

- C'était un peu la conclusion de la leçon inaugurale par Claudine HOUART
- Dans mon activité professionnelle : **un garde-fou, un voyant rouge** pour rappeler les risques et surtout les enjeux. **Un Memento**
- Reconstruction, restitution ... **des outils parmi d'autres**. Même s'il y a débat, ces outils ne peuvent pas être interdits par principe, faire l'objet d'un **veto arbitraire**.
- De même, la Charte de Venise ne doit être **ni un dogme, ni une recette** à appliquer sous couvert d'une **pseudo objectivité**.
- **Le cas par cas** reste la base concernant l'intervention sur le patrimoine et les Monuments Historiques.

Patrimoine contre Monument Historique

- Ambiguïté fondamentale entre les deux notions.
- On ne parle que de **patrimoine**, alors que la Charte ne parle que de **Monuments Historiques**
- Si le Monument est une forme de patrimoine, **tous les patrimoines ne sont pas des monuments.**
- Le Monument se caractérise par une « supplément d'âme » conféré a posteriori : c'est d'être reconnu pour sa valeur de monument, donc **véhicule de mémoire**. Mais quelle mémoire ? **Une mémoire neutre et complète** ? Ou bien un sujet à **vocation mémorielle bien défini** ?

Et l'architecte dans tout cela ?

- Rappelons que Raymond LEMAIRE, principal rédacteur des articles de la Charte, a très vite souhaité **compléter et corriger son texte**, notamment concernant les interventions sur l'existant.
- Comme démontré par Claudine Houbart : l'exemple du travail sur **le Béguinage de Louvain** est assez criant
- Loin de critiquer le travail d'architecte de Raymond Lemaire, c'est **le rapport entre les mots et les actes qui interpelle**.
- Cela fait écho à tout le **dilemme qui habite tout architecte** appelé à intervenir sur le patrimoine :

« Nous en avons assez dit pour faire comprendre les difficultés que rencontre l'architecte chargé d'une restauration, s'il prend ses fonctions au sérieux, et s'il veut non-seulement paraître sincère, maisachever son œuvre avec la conscience de n'avoir rien abandonné au hasard...

.... et de n'avoir jamais cherché à se tromper lui-même. »